CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA

PROPOSITION DE TERRITOIRES D'INTÉRÊT POUR LA CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES AU BAS-SAINT-LAURENT

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À

LA COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE DU BAS-SAINT-LAURENT

PAR

LE COMITÉ POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE AIRE PROTÉGÉE
DANS LES MONTS CHIC-CHOCS DE LA RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE

AVEC LA COLLABORATION DES ORGANISMES SUIVANTS :

10-05-2013

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRE Page

INTRODUCTION 1

1.0 COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE 1

1.1 RÉPONSE AU PRDIRT 1

1.2 LA CERTIFICATION FORESTIÈRE 5

1.3 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'AIRES PROTÉGÉES, PÉRIODE 2011-2015 5

1.4 COMMENTAIRES SUR LA MÉTHODE DE DÉTERMINATION DES TERRITOIRES D'INTÉRÊT 7

2.0 COMMENTAIRES SUR LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT 8

2.1 DÉTERMINATION DES CONTRAINTES 8

2.2 LES VIEILLES FORÊTS ET FORÊTS D'INTÉRIEUR 8

2.3 LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT 9

2.4 LES ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES 10

2.5 LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT DANS LE CADRE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 10

2.6 LES BASSINS VERSANTS 12

2.7 LE RÉCRÉOTOURISME 13

2.8 L'ANALYSE COÛTS-BÉNÉFICES 14

2.9 CONCLUSION SUR LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT 15

3.0 LE PROJET DE CRÉATION D'UNE AIRE PROTÉGÉE DANS LES MONTS CHIC-CHOCS 17

3.1 HISTORIQUE DU PROJET 17

3.2 DÉLIMITATION DE L'AIRE PROPOSÉE 17

3.3 ÉLÉMENTS DE LA VÉGÉTATION : PEUPLEMENTS FORESTIERS D'INTÉRÊT 19

3.4 LES ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES 24

3.5 LA CONNECTIVITÉ 35

3.6 LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 36

3.7 PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES ET RIVERAINS, PRÉSERVATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU 37

3.8 LE PAYSAGE ET LE RÉCRÉOTOURISME 39

3.9 LE BESOIN D'UN GRAND NOYAU DE CONSERVATION DANS LES CHIC-CHOCS 40

3.10 CONCLUSION SUR LE PROJET DES MONTS CHIC-CHOCS 41

4.0 CONCLUSION DU MÉMOIRE 42

ANNEXE I 44

AIRE PROTÉGÉE DES MONTS CHIC-CHOCS, CARTE DES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE NATUREL 45

ANNEXE II 46

LISTE DES APPUIS ET EXTRAIT DU JOURNAL DES DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC 47-50

ANNEXE III 51

CARTE COMBINÉE DES ÉCOSYSTÈMES CRITIQUES, APPALACHES DU NORD 52

ANNEXE IV 53

CARTE D'APERÇU DES PENTES FORTES, PROJET D'AIRE PROTÉGÉE DES MONTS CHIC-CHOCS 54

ANNEXE V 55

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE SUR LE CARIBOU DES BOIS, ÉCOTYPE MONTAGNARD 56

INTRODUCTION

Le comité pour l'établissement d'une aire protégée dans les monts Chic-Chocs de la réserve faunique de Matane (ci-après Comité Chic-Chocs) regroupe des citoyens soucieux de leur environnement et de la préservation de notre patrimoine naturel régional. Nous suivons le processus de création d'aires protégées en terres publiques au Bas-Saint-Laurent depuis ses débuts et sommes heureux de participer à cette étape importante de notre démarche collective visant à assurer la protection de la biodiversité dans un contexte de développement durable.

Nous commenterons d'abord la proposition de territoires d'intérêt dans ses aspects généraux puis dans ses aspects particuliers. Nous aborderons ensuite la description et la justification du projet de protection des monts Chic-chocs qui a déjà été présenté aux étapes précédentes du processus en cours. Enfin, nous conclurons sur les enjeux et les décisions importantes que la région doit prendre.

1.0 COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE

La présente démarche se veut une réponse aux constats identifiés dans le *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire* (PRDIRT) préparé par la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) et aux demandes formulées par les différents intervenants du milieu. Elle se veut aussi concertation avec les industriels forestiers dans le cadre du processus de certification visant l'obtention d'un certificat Forest Stewardship Council (FSC). Enfin elle s'inscrit dans la démarche du gouvernement du Québec visant l'atteinte de 12 % d'aires protégées d'ici 2015 à l'échelle du Québec.

1.1 RÉPONSE AU PRDIRT

Dans un premier temps, il nous apparaît nécessaire de rappeler les enjeux et objectifs du PRDIRT au regard des aires protégées. Voici quelques éléments importants de ce document qui retiennent notre attention sous le thème «La biodiversité et l'environnement forestier» :

- Risque de perte de biodiversité et manque de connaissances précises sur certaines espèces non exploitées. Toutefois, l'approche du filtre brut démontre que l'état général des habitats est préoccupant, ce qui amène des inquiétudes au maintien de la biodiversité de la région.
- Création d'aires protégées représentatives. Les aires existantes sont majoritairement de faible superficie (moins de 10 km^2) et très peu affichent les niveaux de protection les plus restrictifs, soit les catégories I, II et III de l'UICN. Il y a lieu de s'interroger sur la représentativité et l'efficacité du réseau actuel pour le maintien de la biodiversité par la protection d'échantillons représentatifs des écosystèmes et des éléments exceptionnels.
- Raréfaction des forêts mûres et surannées. Elles se font de plus en plus rares dans la région. Elles sont de plus petite superficie, contiennent moins de forêts d'intérieur, sont plus dispersées et plus fragmentées que dans la forêt naturelle. Leur composition végétale

a aussi été modifiée. Il s'agit ici d'un enjeu majeur pour la région, car les forêts mûres et surannées représentent des habitats importants pour le maintien de la biodiversité.

- Raréfaction de certaines formes de bois mort. Sa raréfaction est un enjeu important, car celui-ci favorise le maintien de la biodiversité.
- Simplification interne des structures de peuplement. La forêt naturelle de la région était composée en majorité de peuplements inéquiennes et irréguliers qui possèdent des structures internes complexes. La forêt actuelle est composée en majorité de peuplements équiennes…
- Modification de la composition végétale des forêts.
- Modification de l'organisation spatiale des forêts. La proportion de jeunes forêts a augmenté et celle des forêts mûres et surannées a diminué, la taille des peuplements a diminué réduisant par le fait même la taille des massifs forestiers. Les forêts d'intérieur sont moins abondantes et la fragmentation du couvert forestier a augmenté, ce qui s'est notamment traduit par une plus faible connectivité des forêts mûres et surannées.
- Maintien de l'habitat forestier d'espèces fauniques et floristiques sensibles à l'aménagement forestier. Le territoire régional a subi une diminution de la biodiversité forestière. Avec la raréfaction des vieilles forêts et des forêts d'intérieur, certaines espèces se sont raréfiées.
- Rétablissement des espèces menacées ou vulnérables. Les connaissances concernant les espèces en situation précaire ainsi que leur habitat sont fragmentaires. Le nombre d'espèces bénéficiant d'une désignation légale reste limité et leurs habitats ne jouissent que dans quelques rares cas d'une protection officielle.
- Adaptabilité de la forêt bas-laurentienne aux changements climatiques. Il est à prévoir qu'il y aura des impacts sur la faune, les habitats fauniques et la biodiversité dans son ensemble. …il semble clair que l'on devra prendre des mesures pour atténuer les impacts des changements climatiques et tirer profit des nouvelles opportunités qu'ils pourraient générer dans la région.

Citons aussi les enjeux suivants apparaissant sous le thème «Le récréotourisme».

- Mise en valeur du potentiel récréotouristique en territoire public et développement d'une vision régionale commune. Hormis pour les activités fauniques et quelques secteurs précis, le territoire bas-laurentien reste un produit d'appel peu développé pour la pratique d'activités récréatives. Compte tenu des retombées que le développement récréotouristique peut représenter, on convient de l'importance de ces enjeux.
- Conservation de la qualité des paysages. Les paysages contribuent à la qualité des activités récréotouristiques. À certains endroits, la forte utilisation du territoire peut menacer l'intégrité des paysages naturels. Pour cette raison, la conservation de la qualité des paysages apparaît comme un enjeu important.
- Accès au territoire public à des fins récréatives et pérennisation des infrastructures existantes. L'accès au territoire public à des fins récréatives concerne l'offre d'activités récréatives et culturelles et la présence d'infrastructures de qualité telles que des accès aux plans d'eau, des sentiers divers et autres.

Quant aux objectifs touchant des enjeux concernant la «Mise en valeur et protection des ressources», mentionnons les éléments suivants :

- Instaurer des mesures favorisant l'adaptation des écosystèmes forestiers et la modification des pratiques face aux changements climatiques;
- Accroître la mise en valeur de la faune tout en maintenant les populations fauniques à un niveau durable;
- Favoriser l'émergence et la pérennité de projets récréotouristiques en territoire public;
- Protéger et mettre en valeur les paysages d'intérêt.

Quant à ceux touchant la «Conservation du patrimoine naturel» et consistant à maintenir la biodiversité et restaurer progressivement les caractéristiques des écosystèmes, ils s'énumèrent ainsi :

- Contribuer au développement du réseau d'aires protégées;
- Accroître l'efficacité des territoires en protection;
- Réduire les écarts entre la forêt aménagée et la forêt naturelle;
- Protéger l'habitat des espèces sensibles à l'aménagement forestier et aux activités humaines;
- Accroître les efforts de localisation des espèces à statut précaire et de protection de leur habitat;
- Protéger les milieux humides et riverains;
- Préserver et améliorer la qualité de l'eau dans les principaux cours d'eau.

ÉTUDE DE L'OBSERVATOIRE DE LA FORESTERIE DU BAS-SAINT-LAURENT

Nombre de données et d'information sur le patrimoine naturel apparaissant au PRDIRT proviennent des études réalisées par l'Observatoire de la foresterie du Bas-Saint-Laurent. Nous tenons à rappeler quelques extraits pertinents de l'étude «Habitats et biodiversité au Bas-Saint-Laurent : Analyse et réflexions» parue en 2007 qui fait état dans son analyse de la qualité des habitats (phase I de l'étude) d'éléments identifiés non problématiques, problématiques et incertains. Les éléments problématiques identifiés qui devaient prioritairement être pris en compte dans la présente démarche, sont les suivants :

- **Les vieilles forêts** : les vieilles forêts ne représentent que 5 % de la superficie forestière du Bas-Saint-Laurent. Seulement trois sous-bassins, sur les 144 étudiés, dépassent le seuil jugé minimal pour assurer le maintien probable de la biodiversité (OFBSL 2003). En plus d'être rares, les vieilles forêts de la région sont de petites superficies : la plupart ont moins de 40 ha et souvent moins de 5 ha. **Selon les spécialistes consultés, la faible proportion de vieilles forêts constitue le problème le plus important des habitats de la région.**
- **Forêts d'intérieur** : on retrouve seulement 17 % de forêts d'intérieur situés à 200 m ou plus de perturbations anthropiques dans le BSL. Plus des deux tiers des sous-bassins présentent une proportion de forêts d'intérieur inférieure à 20 %. Examinant ces résultats,

les spécialistes consultés ont jugé que la situation des forêts d'intérieur était problématique dans notre région. De plus la plupart des forêts d'intérieur ont moins de 5 ha et très peu couvrent des superficies supérieures à 200 ha. Comme les plus grands îlots boisés tendent à renfermer une plus grande diversité d'espèces (Villard *et al*. 1999), **il est permis de s'interroger sur la capacité des petites forêts d'intérieur à supporter une grande diversité d'espèces.**

- **Fragmentation du couvert forestier** : le couvert forestier mature (12 m et plus) est fragmenté dans la région. Plus de trois quart des sous-bassins ont un couvert forestier mature fragmenté en plus de 150 îlots. Pour l'ensemble du Bas-Saint-Laurent, on constate qu'un grand nombre d'îlots de forêt mature ont moins de 50 ha. **Les spécialistes ont considéré ce critère comme étant problématique.** Il est à noter que les chemins forestiers n'ont pas été considérés comme un facteur de fragmentation dans ce cas.
- **Densité du réseau routier** : le réseau routier est très développé dans le Bas-Saint-Laurent. Betts et Forbes (2005) ont établi à 0,6 km/km^2 le seuil maximal souhaitable pour l'étalement d'un réseau routier permanent dans le milieu forestier. La comparaison peut difficilement être faite telle quelle avec le Bas-Saint-Laurent. **Nonobstant ce seuil, les spécialistes consultés ont jugé ce critère comme problématique.**

L'OFBSL s'interrogeait sur l'état du territoire au regard de certaines altérations:

- **Têtes de bassin versant** : les têtes de bassin versant sont relativement perturbées dans la région. Plus de la moitié des bassins primaires ont des têtes de bassin perturbées à plus de 40 %. Les têtes de bassin ont un niveau de perturbation aussi élevé que le reste du bassin versant, voire dans certains cas plus élevé. Il ne semble donc pas y avoir eu de précautions supplémentaires en ce qui concerne les têtes de basin versant lors des interventions forestières. Les spécialistes consultés n'ont pu se prononcer sur le sens à donner aux résultats de ce critère, d'où sa classification dans les éléments incertains.
- **Traverses de cours d'eau** : dans plus de la moitié des sous-bassins, la distance entre les traverses de cours d'eau est inférieure à 2 km. C'est la densité du réseau routier qui fait en sorte que l'on retrouve beaucoup de traverses de cours d'eau dans le BSL. Les spécialistes n'ont pu se prononcer sur ce critère, c'est donc un élément incertain.

Ce même document de l'OFBSL présente des points inquiétants de la biodiversité:

> «… **le pourcentage résiduel de vieilles forêts (5 %)** est très loin de ce qu'il a été et que, en considérant à la fois le chiffre absolu de 5 % et l'écart observé, **nous sommes aux prises avec une situation inquiétante**.»

> «… les spécialistes rencontrés nous ont également mentionnés que lorsque certains **habitats tels que les vieilles forêts et les forêts d'intérieur** tombent sous le seuil de 30 %, la situation deviendrait inquiétante car la vulnérabilité de certaines espèces augmenterait; **sous 20 %, la situation serait critique et il y aurait un fort risque de perte de biodiversité**; ces seuils seraient de plus en plus acceptés dans la communauté scientifique.»

En ce qui concerne l'interprétation des résultats de l'analyse du potentiel des habitats à répondre à des besoins environnementaux , économiques et sociaux (phase II de l'étude), en voici un résumé :

«**Au niveau environnemental**, 28 % de la superficie du Bas-Saint-Laurent présente une valeur environnementale dite «acceptable» (cotes moyenne, élevée et très élevée). Bien que plusieurs facteurs soient positifs dans l'évaluation des habitats et bien que la forêt du Bas-Saint-Laurent réponde vraisemblablement de manière adéquate à une majorité d'espèces vivantes, on ne peut passer sous silence le risque de perte de biodiversité. À ce titre, on ne peut conclure, en toute honnêteté intellectuelle, que la forêt du Bas-Saint-Laurent est apte à garantir le maintien des différents habitats et de la biodiversité qui s'y trouve.»

«**Au niveau économique**, 82 % de la superficie du Bas-Saint-Laurent présente une valeur économique dite «acceptable» » (cotes moyenne, élevée et très élevée).

«**Au niveau social**, 48 % de la superficie du Bas-Saint-Laurent présente une valeur sociale dite «acceptable» » (cotes moyenne, élevée et très élevée).»

«En conclusion de la phase II, il semble que la forêt bas-laurentienne puisse répondre aux besoins économique et sociaux de façon acceptable, mais beaucoup moins aux besoins environnementaux.»

L'essentiel des éléments rapportés dans cette étude se retrouvent dans le PRDIRT, nous avons préféré citer le document d'origine. Ce rappel des enjeux importants et du bilan actuel de l'état des habitats et de la biodiversité nous apparaît nécessaire pour évaluer convenablement la démarche en cours.

1.2 LA CERTIFICATION FORESTIÈRE

Les industriels forestiers devaient déposer une proposition d'aires protégées candidates afin de satisfaire aux exigences de la démarche de certification forestière. Ces propositions apparaissent dans le document de travail du MDDEFP «Portrait du réseau d'aires protégées au Québec, analyse de carence, région administrative du Bas-Saint-Laurent» sous forme de contour sur les différentes cartes avec la légende scénario B élaboré par les intervenants du milieu. Dans ce document on n'identifie pas les intervenants du milieu. Les propositions d'aires candidates présentées par les industriels ne correspondent qu'en partie à certains territoires d'intérêt retenus.

L'industrie a obtenu au printemps 2010 la certification *Forest Stewardship Council* (FSC).

1.3 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'AIRES PROTÉGÉES, PÉRIODE 2011-2015

Le 20 avril 2011, le gouvernement du Québec a adopté des orientations stratégiques qui permettront d'atteindre l'objectif de porter le réseau d'aires protégées à 12 % de la superficie du territoire québécois en 2015, par la création de nouvelles aires protégées ou par l'agrandissement d'aires existantes. Les orientations stratégiques se regroupent sous cinq thèmes :

Thème 1 : Représentativité du réseau d'aires protégé

Le gouvernement du Québec complètera la représentativité du réseau d'aires protégées par l'ajout des éléments rares ou communs de la biodiversité qui sont moins bien représentés dans l'actuel réseau. Cette orientation sera réalisée sur la base des constats dressés par le *Portrait du réseau d'aires protégées au Québec – période 2002-2009* ou de toute autre information pertinente.

Thème 2 : Consolidation du réseau d'aires protégées

Le gouvernement du Québec consolidera son réseau d'aires protégées :

- par la protection de noyaux de conservation capables d'assurer la sauvegarde d'espèces fauniques particulièrement sensibles à l'activité humaine;
- par le maintien ou l'amélioration de la connectivité entre les différentes aires protégées et la réduction de l'empreinte humaine entre celles-ci;
- par la protection des écosystèmes et des espèces les plus sensibles aux changements climatiques ou par celles d'écosystèmes menacés de disparition en raison de l'activité humaine;
- par l'attribution de nouveaux statuts d'aires protégées avec utilisation durable des ressources.

Thème 3 : Gouvernance et participation du public et des communautés autochtones

Le gouvernement du Québec poursuivra l'application d'un processus transparent de participation du public à toutes les étapes menant à la création ou à l'agrandissement d'aires protégées.

Thème 4 : Enjeux socio-économiques

Le gouvernement du Québec assurera la prise en compte des enjeux socioéconomiques dans la mise en œuvre du plan d'action sur les aires protégées 2011-2015.

Thème 5 : Connaissances scientifiques

Le gouvernement du Québec poursuivra la mise à jour des connaissances scientifiques nécessaires à la planification, notamment par l'instauration de certains programmes de recherche comme celui portant sur l'adaptation aux changements climatiques du design et de la gestion du réseau d'aires protégées au Québec.

Ici aussi le rappel des grandes orientations stratégiques en matière d'aires protégées nous apparaît important pour bien centrer la démarche en cours.

1.4 COMMENTAIRES SUR LA MÉTHODE DE DÉTERMINATION DES TERRITOIRES D'INTÉRÊT

Le MDDEFP a d'abord déterminé neuf territoires appelés opportunités de conservation répartis dans six ensembles physiographiques composant la région du Bas-Saint-Laurent. Une analyse de carence basée sur le Portrait du réseau d'aires protégées au Québec, période 2002-2009 a justifié ces choix et la méthode dite du «filtre brut» a été utilisée afin d'identifier les éléments non encore ou insuffisamment représentés dans le réseau d'aires protégées de la région. Cette approche correspond au thème 1 des Orientations stratégiques gouvernementales. Le document de travail du MDDEFP nous indique que les thèmes de la physiographie, les dépôts, la végétation potentielle, les vieilles forêts et les milieux humides sont considérés dans l'analyse du filtre brut. Il mentionne aussi que d'autres éléments ont aussi été considérés, tels les espèces menacées ou vulnérables, l'empreinte humaine, et la dimension des aires protégées.

Les neuf opportunités de conservation totalisent une superficie de 1664 km^2, soit environ 7,4 % du territoire terrestre du Bas-Saint-Laurent, ce qui combiné au pourcentage actuel d'aires protégées de 4,5 % en porterait le total à près de 12 %, soit l'objectif gouvernemental fixé pour 2015.

Par la description des travaux réalisés par le comité restreint de la CRRNT on peut constater que l'approche consistait principalement à appliquer des contraintes à l'établissement d'aires protégées dont celles reliées à l'exploitation forestière. On a aussi considéré la présence d'érablières exploitées et les mises en réserve pour le développement de l'acériculture, ainsi que celle de claims miniers et de parcs éoliens.

Cet exercice a mené au rejet de deux territoires et la diminution de la superficie des sept autres. Le comité restreint de la CRRNT a ainsi jugé bon de retrancher les peuplements les plus impactant pour l'industrie forestière. Le total de la superficie retenue varie de 724 à 761 km^2, soit environ 3,4 % du territoire terrestres du Bas-Saint-Laurent, ce qui donne un total réajusté d'environ 7,4 % du territoire du Bas-Saint-Laurent. Le processus en cours est donc loin de l'objectif de 12 %. Il est même sous le seuil de 8 % visé pour la période 2002-2009.

Par ailleurs, en référence au thème 3 des orientations stratégiques gouvernementales «Gouvernance et participation du public et des communautés autochtones» et à la procédure établie lors de l'exercice 2002-2009 mené par le MDDEP, nous déplorons le fait qu'au Bas-Saint-Laurent, il n'y ait pas eu d'appel de propositions du public comme cela se fait ailleurs. Des régions administratives voisines ayant entamé un processus similaire reçoivent et analysent plusieurs propositions du public. Les intervenants du milieu cités dans l'analyse de carence du MDDEFP semblent n'avoir été que les industriels forestiers. Dans ce processus, la population n'est consultée que pour commenter et entériner le travail fait par le comité technique mandaté par la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT). Les organismes du milieu et les citoyens n'ont pas pu proposer des territoires qui auraient été analysés et éventuellement présentés et soumis au public pour commentaires. Nous considérons aussi que les MRC, qui sont gestionnaires du territoire, auraient dû être consultées en amont du processus. D'autre part, toujours dans un souci de démocratie et de transparence, nous demandons que soient

rendus publics sur le site de la CRÉ tous les mémoires écrits présentés dans le cadre de la présente consultation.

2.0 COMMENTAIRES SUR LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT

2.1 DÉTERMINATION DES CONTRAINTES

L'examen des cartes illustrant les opportunités de conservation et les territoires d'intérêt nous montrent clairement que la contrainte principale considérée est celle de la sensibilité forestière. La classification des peuplements face à cette sensibilité a été établie par l'industrie forestière elle-même. Cette démarche a mené à la soustraction de plus de la moitié des superficies d'opportunité de conservation. Nous convenons qu'il est nécessaire de considérer l'impact de création d'aire protégée sur l'industrie forestière. Toutefois, nous sommes ici dans un processus de détermination d'aires protégées et, compte tenu des enjeux, il aurait été tout aussi important d'accorder une même importance à la biodiversité en tenant davantage compte d'éléments tels que les vieilles forêts, les forêts d'intérieur, les milieux humides et les espèces menacées ou vulnérables. Il aurait été pertinent de les représenter sur les cartes de chacun des territoires. Nous nous expliquons mal que cette analyse ne soit pas dans les documents soumis à la consultation publique. Les aspects socioéconomiques liés à l'exploitation de la forêt semblent avoir pesé trop lourd dans la balance environnement-économie et la notion d'acceptabilité sociale semble aussi avoir été vue principalement sous l'angle socioéconomique et non socio-environnemental. Il est dit dans les documents soumis que «Cette révision des contours a conduit à un compromis réaliste pour les experts du comité». Il est aussi dit, à propos de la diminution des superficies : «Cela donne une appréciation des efforts consentis par l'équipe restreinte». À qui s'adresse-t-on avec cette remarque? Qui veut-on rassurer? Nous rappelons de nouveau avec fermeté que nous sommes ici dans une démarche de détermination d'aires visant la protection et la conservation de la nature, de la faune, de la flore et des processus écologiques.

2.2 LES VIEILLES FORÊTS ET FORÊTS D'INTÉRIEUR

La raréfaction des vieilles forêts ou forêts mûres et surannées ainsi que l'importante diminution des forêts d'intérieur sont un enjeu majeur pour la région. L'étude de l'OFBSL (2007) mentionne que «Selon les spécialistes consultés, la faible proportion de vieilles forêts constitue le problème le plus important des habitats de la région ». Outre le critère de représentativité, celui de la préservation des vieilles forêts et forêts d'intérieur devrait être au cœur de la démarche actuelle. Cette donnée semble avoir été considérée dans l'analyse du filtre brut du MDDEFP mais ne semble pas avoir été considérée à sa juste valeur dans l'analyse et le découpage des limites des territoires d'intérêt.

Nous avons constaté avec étonnement lors de la récente séance d'information menée par la CRRNT que le pourcentage de 5 % de vieilles forêts au Bas-Saint-Laurent apparaissant au PRDIRT et dans l'étude de l'OFBSL était devenu 18 %. Le changement de définition implique que ce qui était rare ne l'est plus guère. La notion de vieille forêt au PRDIRT faisait sans doute

référence à une forêt mûre et surannée et même dans certains cas à une forêt ancienne. Dans les deux cas, on trouve à la fois des arbres vivants, sénescents et morts et un sol parsemé de gros troncs à divers stades de décomposition. L'actuelle définition du comité de la CRRNT fait état de peuplements de 80 ans et plus. On a ainsi a multiplié par un facteur 3,6 la quantité de vieilles forêts au Bas-Saint-Laurent. La cible régionale visée se situant entre 22,2 et 25,8 %, elle devient beaucoup plus facile à atteindre. La protection des véritables vieilles forêts naturelles mérite d'être mieux considérée.

En plus de la sensibilité forestière, nous considérons que l'analyse des territoires d'intérêt aurait dû se faire en montrant la répartition des vieilles forêts identifiées au PRDIRT afin de s'assurer que les choix qui ont été faits répondent bien aux enjeux retenus et acceptés par les différents intervenants.

La même problématique se pose pour les forêts d'intérieur qui sont aussi un enjeu important identifié au PRDIRT. Celui-ci fait état de 17 % du territoire alors que le nouveau pourcentage présenté à la séance d'information est de 32 % avec une cible régionale de 21 à 25,2 %. On est donc maintenant au-delà de la cible. Cette différence découle encore là d'un changement de critères. Alors que dans le PRDIRT l'effet de bordure est défini à 200 m, il est maintenant établi à 75-100 m. La superficie de forêts d'intérieur a presque doublée par simple changement de la distance d'effet de bordure. Le 15 % de superficie ajoutée est composé de petites parcelles où la fragmentation est importante. Rappelons que la fragmentation est aussi un enjeu identifié au PRDIRT. Dans l'étude de l'OFBSL (2007), il est mentionné que : «Comme les plus grands îlots boisés tendent à renfermer une plus grande diversité d'espèces (Villard *et al*. 1999), il est permis de s'interroger sur la capacité des petites forêts d'intérieur à supporter une grande diversité d'espèces». L'analyse des territoires aurait aussi dû se faire en montrant la répartition des forêts d'intérieur identifiées au PRDIRT.

2.3 LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT

Sans égard à leur superficie, nous considérons que les sept territoires d'intérêt proposés devraient obtenir un statut de protection de catégorie III de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), soit celui de réserve de biodiversité; ce statut procurant une protection adéquate du milieu naturel tout en permettant la découverte de la nature et les activités récréatives compatibles avec les objectifs de conservation. La détermination des nouveaux territoires s'est faite par analyse de carence en utilisant le thème 1 de représentativité pour les six territoires les plus à l'ouest et au sud et le thème 2 de consolidation du réseau d'aires protégées pour celui de la rivière Cap-Chat (Chic-Chocs) en utilisant dans ce cas l'approche du filtre fin plutôt que celle du filtre brut.

Plusieurs territoires présentent une forme allongée, ce qui augmente l'effet de bordure par rapport à la superficie, d'autant plus que, selon la méthode utilisée par le MDDEFP, il faut retrancher une zone d'effet de bordure de 500 m à un noyau de conservation situé dans la zone de végétation tempérée nordique et de 3 km dans les zones de végétation boréale. Ainsi, dans la zone ouest, le territoire de la rivière Patapédia possède plusieurs zones de resserrement qui génèrent un noyau

de conservation fragmenté. Dans la zone Est située en forêt boréale, il ne subsiste aucun noyau de conservation aux territoires de la rivière Causapscal et de la rivière Cascapédia après application de l'effet de bordure de 3 km. Notons aussi que ces deux territoires mesurent à peine plus de 2 kilomètres dans leur partie centrale. Il y aurait lieu de réviser ces contours afin d'élargir ces zones de resserrement et d'agrandir les noyaux de conservation. Soulignons en outre qu'il est très difficile de se faire une idée des superficies en examinant les cartes d'analyse, il aurait été nécessaire d'y joindre une échelle.

Le contour du territoire d'intérêt de la rivière Cap-Chat (Chic-Chocs) inclut dans sa partie nord, au pied du mont Coleman-Ouest, une érablière exploitée. Cette affectation figure dans la légende mais ne figure pas sur la carte d'utilisation du territoire. A-t-elle été prise en compte dans le calcul de la superficie?

2.4 LES ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES

Le MDDEFP a produit dans son document d'analyse de carence une carte représentant les occurrences d'espèces menacées ou vulnérables pour chacune des deux régions naturelles. Nous nous questionnons sur l'interprétation de ces données et sur les considérations de ces éléments importants de la biodiversité dans le processus en cours. Il serait bien que le document de travail du MDDEFP précise ce que l'on entend par occurrences non protégées prioritaires et non prioritaires. Par ailleurs, il aurait fallu s'assurer que les occurrences présentées dans ce document soient à jour. Y figurent les occurrences non protégées prioritaires et non prioritaires, celles protégées prioritaires et non prioritaires et celle du caribou des bois. Dans la région naturelle des collines du Témiscouata, une seule occurrence prioritaire a été ciblée, soit celle de l'Omble chevalier oquassa dans le territoire de la réserve faunique Duchénier. Dans la région naturelle de la Péninsule de la Gaspésie, une seule occurrence prioritaire a aussi été ciblée, soit celle du gnaphale de Norvège dans le territoire de la rivière Cap-Chat, près du mont Logan dans les monts Chic-Chocs. Il faut aussi considérer l'agrandissement de l'aire de protection du caribou montagnard qui a justifié la retenue de ce territoire d'intérêt.

Nous notons que peu d'occurrences pertinentes pour la conservation se retrouvent dans les territoires d'intérêt.

2.5 LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT DANS LE CADRE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le document «Rôle du réseau d'aires protégées proposé au Bas-Saint-Laurent dans le contexte des changements climatiques : avis scientifique» préparé par la Chaire de recherche du Canada en biodiversité nordique de l'UQAR, évalue l'efficacité du réseau d'aires protégées à réduire les impacts des changements climatiques sur la biodiversité. La pression amenée par ces changements s'ajoute à ceux d'origine anthropiques comme la perte d'habitat, la pollution et la surexploitation.

Il est indiqué que, pour réduire la vulnérabilité et favoriser l'adaptation des espèces, il faut s'assurer de conserver plusieurs habitats physiques différents et faciliter la connectivité entre les habitats favorables. Ceci est d'autant plus important que la région, qui a la double responsabilité d'accueillir de nouvelles espèces et d'assurer le maintien de celles qui vont y rester, se situe dans un «cul de sac» géographique pour le déplacement des espèces vers le nord.

Selon une nouvelle méthode d'analyse d'efficacité basée sur les éléments du paysage (Gilson *et al*. 2013), il est considéré que le nouveau réseau qui serait constitué (7,4 %) améliore un peu la situation actuelle (4,5 %) en passant d'un système jugé sensible à un système jugé plus résistant mais non résilient. Il y aurait donc une certaine amélioration du système mais insuffisante comme le démontre la figure ci-dessous où le cercle bleu représente la situation actuelle et le cercle rouge la nouveau réseau proposé.

.

Figure 3. Analyse de l'efficacité du réseau d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent basée sur les éléments du paysage. Le cercle bleu représente le scénario considérant le réseau d'aires protégées actuel et le cercle rouge, le scénario proposé.

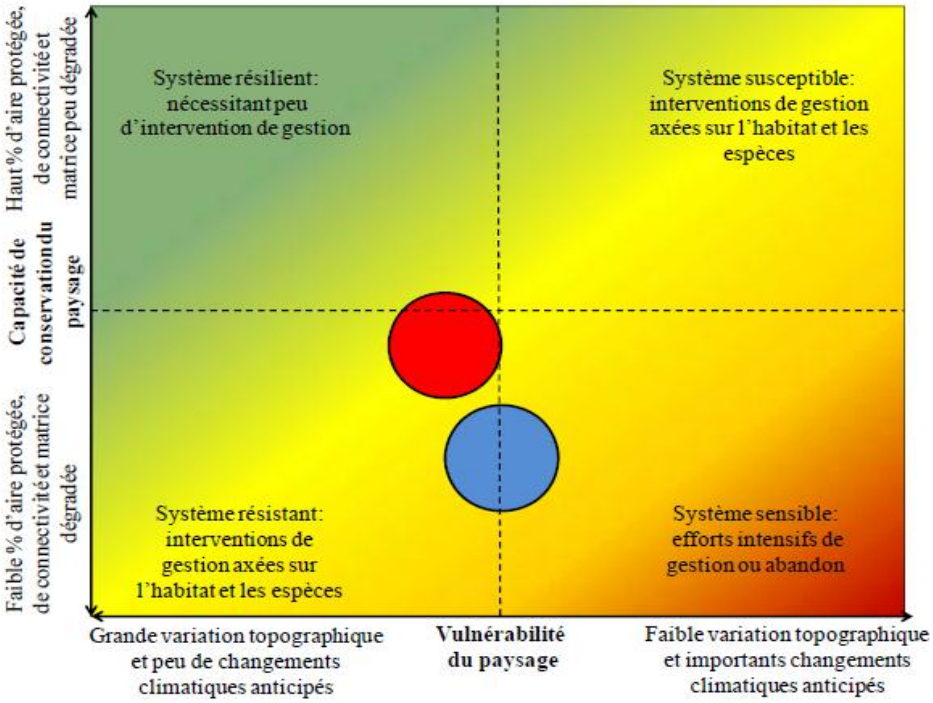

Ainsi le nouveau réseau (7,4 %) qui serait constitué nécessiterait encore beaucoup d'interventions afin d'améliorer sa résilience. Les options proposées pour rendre le système résilient sont :

- Augmenter la proportion d'aires protégées et s'assurer qu'elles aient une taille suffisante une fois l'effet de bordure considéré;
- Améliorer la connectivité;

- Restaurer la matrice. Au Bas-Saint-Laurent il y a peu de vieilles forêts et de forêts d'intérieur (forêts situées à plus de 200 m d'une perturbation). La forêt est fragmentée et il y a une très forte densité de chemins forestiers (OFBSL, 2007). On retrouve ici les éléments problématiques des habitats identifiés par l'OFBSL que nous avons rapportés au chapitre 1.1 et qui sont aussi les enjeux du PRDIRT.

Gilson *et al*. (2013) concluent que, dans le contexte des changements climatiques, le réseau d'aires protégées est la pierre d'assise d'une stratégie de conservation efficace pour la biodiversité de la région.

L'atteinte de la cible de 12 % de territoires protégées dans la région devrait permettre d'améliorer appréciablement l'efficacité du réseau et de le rendre plus résilient, diminuant d'autant l'intensité requise des interventions de gestion sur l'habitat et les espèces.

2.6 LES BASSINS VERSANTS

La protection des milieux humides et la préservation et amélioration de la qualité de l'eau dans les principaux cours d'eau sont des objectifs importants de la mise en valeur et protection des ressources apparaissant au PRDIRT (section 1.1). D'autre part, la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant compte aussi divers enjeux dont il faut tenir compte dans la présente démarche.

Tous les territoires d'intérêt incluent un lac, une rivière ou des milieux humides. Une attention particulière devrait être apportée aux têtes de bassins versants. Il faudrait envisager réintroduire la partie nord de l'opportunité de conservation dans le territoire d'intérêt de la rivière Patapédia. Le prolongement vers l'ouest du territoire d'intérêt de la rivière Cap-Chat (Chic-Chocs) aurait aussi l'avantage de protéger une plus grande partie de la tête de bassin versant de la rivière Cap-Chat et de protéger celle du bassin versant de la rivière Matane (voir section 3.7).

2.7 LE RÉCRÉOTOURISME

La mise en valeur du potentiel récréotouristique en territoire public, la conservation de la qualité des paysages et l'accès au territoire public à des fins récréatives ainsi que la pérennisation des infrastructures existantes sont des enjeux importants identifiés au PRDIRT.

Dans le document «Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques» préparé par le MDDEFP, il est d'ailleurs mentionné que :

> «Les réserves aquatiques et de biodiversité doivent donc être considérées comme des territoires voués à la protection du milieu naturel et à la découverte de la nature, où la récréation est possible et généralement compatible avec les objectifs de conservation.»

Le récréotourisme est donc un élément important à considérer dans la création des aires protégées de catégorie III de l'UICN car, tout en permettant à la population de s'approprier les terres publiques, il génère une activité économique venant compenser, tout au moins en partie, les activités industrielles qui y seraient interdites. Selon le MDDEFP, les aires protégées favorisent la diversification des économies locales et régionales. Elles contribuent à sauvegarder un potentiel biologique qui constitue une ressource renouvelable à la base du maintien d'activités telles que la chasse, la pêche et le piégeage. Elles soutiennent de façon très significative l'industrie écotouristique en plein essor (MDDEFP 1996).

Le rapport «Caractérisation du potentiel récréotouristique dans les territoires d'intérêt aux fins d'aires protégées» préparé par la firme DDM (2013) dresse un portrait du secteur touristique et récréotouristique au Bas-Saint-Laurent et pose un diagnostic de chacun des territoires d'intérêt en y exposant les forces, faiblesses, opportunités et menaces de développement identifiées. Dans les sept territoires d'intérêt proposés, seulement deux offrent un potentiel récréotouristique jugé supérieur aux autres : le lac de l'Est et la rivière Cap-Chat (Chic-Chocs). Nous considérons qu'un statut de réserve de biodiversité, combiné à la notoriété des monts Chic-Chocs et à la beauté et à la diversité de ses paysages, permettrait d'attirer une plus grande clientèle de touristes locaux, régionaux, nationaux et même internationaux à la recherche d'espaces naturels préservés et de mettre en valeur son excellent potentiel récréotouristique.

En commentaire sur le rapport de la firme DDM, nous avons constaté l'absence surprenante de la réserve faunique de Matane dans l'énumération des pôles et sentiers à forte valeur récréotouristique du Bas-Saint-Laurent. La réserve faunique de Matane est pourtant un pôle récréotouristique régional majeur. Soulignons aussi, pour le territoire d'intérêt des Chic-Chocs (rivière Cap-Chat), qu'à l'annexe 3 le titre «Opportunités offertes par la mise en place d'une aire protégée» de la liste a. «Force, faiblesse, opportunité et menace du point de vue récréotouristique» est mal aligné et associé à une puce, ce qui, pour un lecteur non attentif, en fait un élément de la liste des «Faiblesses récréotouristiques du territoire» et la prolonge indûment alors qu'il s'agit d'une longue liste d'opportunités. Ces oublis et erreurs sont regrettables et semblent porter préjudice à l'appréciation de ce territoire.

2.8 L'ANALYSE COÛTS-BÉNÉFICES

Le document général de consultation publique de mars 2013 fait état de l'impact de la création d'aires protégées sur les emplois et les retombées économiques du secteur forestier, impact négatif qu'il chiffre entre 7,6 et 9,8 millions $ et entre 58 à 91 emplois, soit environ 1,6 % des retombées globales, ceci en relation directe avec la diminution de la possibilité forestière. L'étude de caractérisation du potentiel récréotouristique (DDM 2013) chiffre quant à elle l'impact positif de la mise en place des aires protégées sur les activités récréatives existantes à 6,62 millions $ sur le PIB et à 5,05 millions $ sur le revenu de travail sur un horizon de cinq ans; quant au nombre d'emplois créés, il pourrait être semblable à celui des emplois perdus par l'industrie forestière.

Nous convenons que les activités récréotourisques ne pourront pas, à court terme, compenser les pertes de revenus forestiers. Il est évident aussi que toute création de territoire protégé diminuera nécessairement la possibilité forestière. La perte de possibilité engendrée par les territoires d'intérêt proposés se chiffre entre 5,2 et 5,6 %. En comparaison, les décisions incomparablement plus lourdes prises par le Forestier en chef de réduire la possibilité forestière de 31 % au Bas-Saint-Laurent, dont 37 % dans le résineux, pour la période 2008-2013 et de 10 % pour l'année 2013-2014 montre bien que cette industrie est en évolution et soumise à de nombreux changements. Elle est aussi soumise aux pressions du marché qui affectent régulièrement les volumes de bois effectivement récoltés, ceci en fonction des cycles économiques. Elle doit nécessairement prendre le virage de l'aménagement durable des forêts dont la protection de territoires abritant une plus riche biodiversité est un élément important. Par ailleurs, lors de la récente présentation des opinions et commentaires tenue à Rimouski, certains intervenants ont avancé l'hypothèse que la possibilité forestière en terre privée, qui est en hausse, puisse éventuellement compenser en tout ou en partie la perte de possibilité forestière en terre publique.

Mais on ne peut limiter l'analyse coûts-bénéfices au seul aspect financier. Ainsi quelle est la valeur associée aux bénéfices irremplaçables qu'apportent les processus écologiques ou encore à la perte potentielle d'espèces menacées ou vulnérables? Ceci n'est pas chiffrable; on ne doit pas confondre valeur et coût.

Pour terminer le commentaire sur ce sujet, voici ce qu'on peut lire au dernier paragraphe du rapport de DDM:

> « Il est important de ne pas évaluer la présence d'une aire protégée uniquement dans une perspective de retombées économiques. De nombreux impacts positifs peuvent être associés à sa mise en place, même s'ils sont intangibles ou immatériels. On pense ici à la protection à long terme des paysages et des espèces animales et végétales, au sentiment d'appartenance des populations locales, au rôle éducatif de la protection et de la conservation des écosystèmes (on ne protège que ce que l'on connaît et ce que l'on aime), non seulement pour les visiteurs, mais pour les communautés locales»

2.9 CONCLUSION SUR LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT

Nous considérons positivement la participation du Bas-Saint-Laurent à la mise en place de nouvelles aires protégées dans le cadre de l'atteinte de l'objectif de protection de 12 % du territoire québécois fixé par le gouvernement du Québec. Nous sommes aussi satisfaits de voir les propositions de territoires d'intérêt soumises aux commentaires des citoyens et des groupes d'intérêt. Cependant, au niveau du principe démocratique, nous critiquons le fait qu'il n'y ait pas eu d'appel de propositions du public comme cela aurait dû se faire et se fait dans les régions voisines.

Nous constatons que la détermination des territoires d'intérêt s'est faite essentiellement en réponse à une analyse de carence répondant au thème 1 des orientations stratégiques établies par le gouvernement du Québec pour la période 2011-2015, soit la représentativité du réseau , ceci par utilisation de la méthode du filtre brut. Seul le territoire de la rivière Cap-Chat (Chic-Chocs) a été retenu en se référant au thème 2 des orientations stratégiques, soit la consolidation du réseau par utilisation de la méthode du filtre fin.

L'application des contraintes sur les opportunités de conservation déterminées par le MDDEFP a eu comme résultat la diminution de 55 % de la superficie proposée initialement. Nous trouvons que cette réduction est considérable et qu'il ne devrait pas y avoir de réduction mais plutôt des ajustements basés à la fois sur la biodiversité et la sensibilité forestière. L'application du critère de sensibilité forestière a été trop déterminante dans la délimitation des nouveaux contours constituant les territoires d'intérêt. Des enjeux écologiques très importants pour le maintien de la biodiversité telle la présence de vieilles forêts et de forêts d'intérieur auraient dû être considérés au même titre que la sensibilité forestière. Il nous apparaît que la volonté de retirer des aires de protection des secteurs de sensibilité forestière classés élevés et modérés a dominé la démarche. Dans ce contexte, on doute fort que les enjeux importants définis au PRDIRT ont trouvé réponse dans l'exercice en cours. Les notions de vieille forêt et de forêt d'intérieur ayant changé en cours de route rend la démarche moins rigoureuse en terme écologique; c'est un assouplissement non souhaitable.

Quant aux espèces menacées ou vulnérables identifiables par application du filtre fin, seulement deux espèces faisant l'objet d'occurrences non protégées prioritaires se retrouvent dans les territoires d'intérêt. Nous considérons que c'est nettement insuffisant.

L'avis scientifique sur les changements climatiques produit par la Chaire de recherche du Canada en biodiversité nordique de l'UQAR nous indique que l'ajout des territoires d'intérêt au réseau actuel d'aires protégées du Bas-Saint-Laurent va améliorer la situation existante, mais peu puisqu'il ne permet pas de le rendre résilient. Leurs recommandations pour rendre le réseau plus résilient devraient être mieux considérées, soit augmenter la proportion d'aires protégées et s'assurer qu'elles aient une taille suffisante, améliorer la connectivité et restaurer la matrice forestière en préservant les vieilles forêts et forêts d'intérieur tout en réduisant la fragmentation du territoire forestier.

Nous demandons que les sept territoires d'intérêt proposés soient retenus. Cependant la proposition actuelle de territoires d'intérêt ne permet d'atteindre que 7,4 % de superficies d'aires

protégées au Bas-Saint-Laurent, ce qui est largement sous l'objectif de 12 % fixé par le gouvernement du Québec. Il est indispensable de faire plus et dès maintenant. Le contour de certains territoires devrait être revu et des efforts particuliers de consolidation du réseau devraient être faits en agrandissant certaines aires existantes ou projetées, en incluant des éléments de biodiversité à l'échelle du filtre fin et en augmentant la connectivité. Dans ce contexte le comité de citoyens de Matane demande à la CRRNT, à la Conférence régionale des ÉluEs du Bas-Saint-Laurent et au MDDEFP de considérer le projet de protection des monts Chic-chocs dont il fait la promotion depuis plus de six ans et dont seulement la partie Est est actuellement identifiée territoire d'intérêt. Dans la suite de ce mémoire nous présentons l'argumentaire justifiant la retenue de ce territoire d'intérêt.

L'établissement de nouvelles aires protégées est un critère incontournable de développement durable et la population est de plus en plus sensible à ces nouvelles valeurs de la société. Ainsi l'acceptabilité sociale doit aussi être vue sous l'angle du souci et de la qualité de l'environnement et de notre milieu de vie. Les décisions à prendre doivent l'être dans une optique de développement durable assurant la balance des valeurs d'environnement, d'économie et de société. Nous considérons que, dans le processus actuel de détermination des aires protégées, le poids de l'économique traditionnelle est beaucoup trop grand et empêche l'atteinte d'un tel équilibre.

3.0 LE PROJET DE CRÉATION D'UNE AIRE PROTÉGÉE DANS LES MONTS CHIC-CHOCS

3.1 HISTORIQUE DU PROJET

Nous sommes un comité de citoyens ayant une bonne connaissance du territoire des monts Chic-chocs. Après avoir fréquenté pendant de nombreuses années cette chaîne de montagne nous sommes devenus conscients de sa haute valeur écologique. Le comité Chic-Chocs a été formé au début de l'année 2007 afin de définir et promouvoir un projet d'aire protégée de catégorie III de l'UICN. Le projet devait être présenté dans le cadre de la cible de protection de 8 % du territoire québécois qui devait être atteinte en 2008 puis en 2009. Toutefois à l'époque, le gouvernement du Québec a priorisé l'établissement d'aires protégées dans la région nord de la province avec atteinte de la cible de 8,13 % au printemps 2009. Le comité a poursuivi son travail et transmis le document de présentation du projet à la CRÉ du Bas-Saint-Laurent à l'automne 2009 puis au MDDEP en février 2010. À ce moment, de nouvelles orientations avaient été retenues afin de s'arrimer au processus de planification territoriale régionale dans le cadre de l'approche intégrée et régionalisée instaurée par le MRNF. C'est dans ce contexte que se préparait la consultation sur le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) du Bas-Saint-Laurent, démarche à laquelle nous avons participé.

Nous avons suivi le processus de consultation qui malheureusement excluait toute proposition émanant du public et avons, en novembre 2010 dans le cadre de la consultation sur le PRDIRT, présenté un mémoire expliquant et justifiant le projet des monts Chic-Chocs. Quelques échanges ont eu lieu par la suite avec des représentants de la CRRNT afin de faire reconnaître et évaluer notre projet, mais sans qu'il retenu et analysé. Nous voici maintenant à la présente consultation sur les territoires d'intérêt et désirons de nouveau présenter et justifier ce projet qui enrichirait le réseau d'aires protégées du Bas-Saint-Laurent.

3.2 DÉLIMITATION DE L'AIRE PROPOSÉE

Le principe à la base de la délimitation du territoire alternatif proposé est de conserver l'intégrité écologique et le paysage des monts Chic-Chocs situés au Bas-Saint-Laurent, dans la réserve faunique de Matane. Cinq axes principaux ont ainsi guidé notre démarche :

- Conserver les forêts montagnardes humides et sensibles aux altitudes supérieures à 600m.
- Préserver le couvert forestier et les vieilles forêts jusqu'au pied des pentes fortes.
- Joindre les éléments naturels d'intérêt adjacents au territoire ainsi circonscrit.
- Maintenir une connectivité en incorporant les vallées entrecoupant le tronçon considéré de la chaîne des Choc-Chocs.
- Minimiser les impacts économiques en soustrayant de l'aire :
    - les peuplements forestiers les plus impactant au niveau de l'exploitation de cette ressource lorsque dépourvus d'éléments d'intérêt de la biodiversité.
    - les territoires sous droits miniers.

Le territoire se situe dans la réserve faunique de Matane, en terre publique et dans le territoire non occupé Rivière-Bonjour lequel fait partie de la MRC de Matane. L'aire s'étend du poste d'accueil John de la RF de Matane jusqu'à la réserve écologique Fernald et la limite ouest du parc national de la Gaspésie, quelque 60 km plus à l'Est. À l'automne 2007 une superficie de 544 km^2 avait été déterminée. À la suite des commentaires des intervenants forestiers, nous avons pris la décision d'exclure une majeure partie des plantations d'épinettes. L'aire avait été alors ramenée à 465 km^2 en 2010. Toujours dans le but de diminuer les impacts sur l'industrie forestière, tout en cherchant à maximiser la présence d'habitats fauniques et floristiques les plus susceptibles d'abriter une grande biodiversité, le contour a été remodifié de sorte que la superficie est maintenant ramenée à un peu moins de 400 km^2, soit 399,6 km^2. Sur la carte qui suit le contour du projet proposé apparaît en rouge sous la désignation «alternative à ce territoire». Il est à noter que nous n'avons toutefois pas soustrait de ce 400 km^2 les superficies des petites aires protégées tel que les aires de confinements du cerf de Virginie.

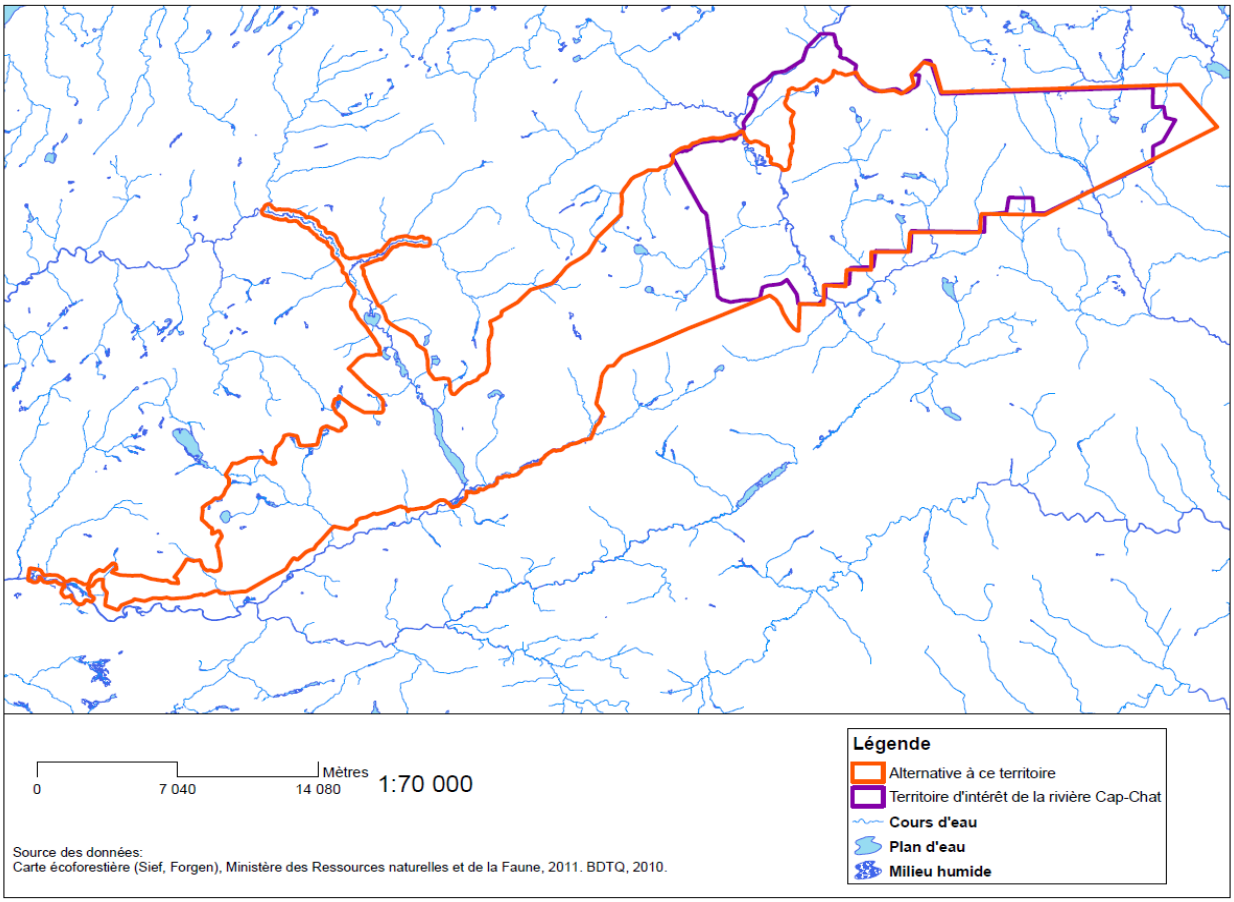

Figure 1. Territoire d'intérêt de la rivière Cap-Chat et proposition alternative du Comité Chic-Chocs.

Le territoire d'intérêt de la rivière Cap-Chat (Chic-Chocs) correspond à la partie Est de notre projet, couvrant une superficie de 186 km^2. Ce territoire d'intérêt a principalement été retenu pour assurer notamment une meilleure protection au Caribou des bois, écotype montagnard. La superficie supplémentaire que nous proposons afin de protéger une plus grande partie des monts

Chic-Chocs est d'environ 214 km^2, soit un peu moins de 1 % de la superficie terrestre du Bas-Saint-Laurent.

Ce territoire est principalement constitué de sommets et de plateaux s'étalant entre 80 et 1065 m en altitude. Trois vallées principales entrecoupent cette chaîne de montagne et on y trouve plusieurs falaises, types de milieu physiques en carence dans cet ensemble physiographique. La plus grande partie de ce territoire se situe au-dessus de 600 m en altitude (figure 4).

3.3 ÉLÉMENTS DE LA VÉGÉTATION : PEUPLEMENTS FORESTIERS D'INTÉRÊT

Le massif des monts Chic-Chocs relève en grande partie du type écologique de la sapinière à bouleau blanc (figure 2). Quant aux principales vallées, elles sont associées à la sapinière à bouleau jaune; ces vallées sont parsemées d'autres types écologiques dont plusieurs îlots d'érablière à bouleau jaune. Par ailleurs, en altitude on retrouve par endroits de la toundra alpine et de la pessière blanche.

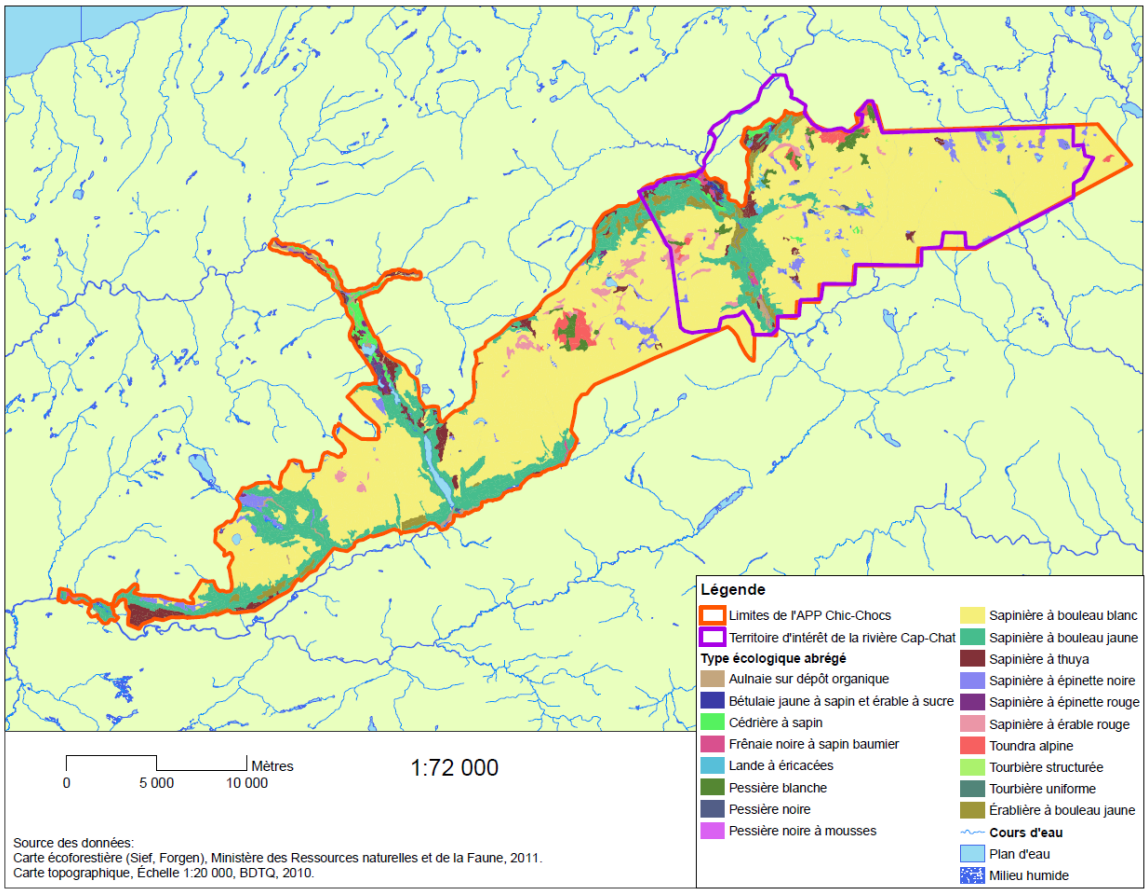

Figure 2. Types écologiques du territoire alternatif des monts Chic-Chocs.

VIEILLES FORÊTS ET FORÊTS D'INTÉRIEUR

Les peuplements forestiers de plus de quatre-vingts ans sont encore bien présents tout au long de la chaîne des monts Chic-Chocs. Ils témoignent d'un degré élevé de naturalité et à ce chapitre, ils n'ont pas d'égal au Bas-Saint-Laurent (figures 3 et 4). La chaîne des Chic-Chocs est demeurée davantage à l'abri de l'exploitation industrielle des ressources naturelles (forestier et éolien) et du développement récréotouristique (centre de glisse) que nos rares autres massifs bas-laurentiens (chaîne du mont Saint-Pierre au Lac-Alfred TNO et mont Comi).

L'aire proposée des monts Chic-Chocs contient une importante concentration des forêts mûres et surannées du Bas-Saint-Laurent. On y retrouve aussi une forte proportion de forêts d'intérieur à 200 m (figure 3).

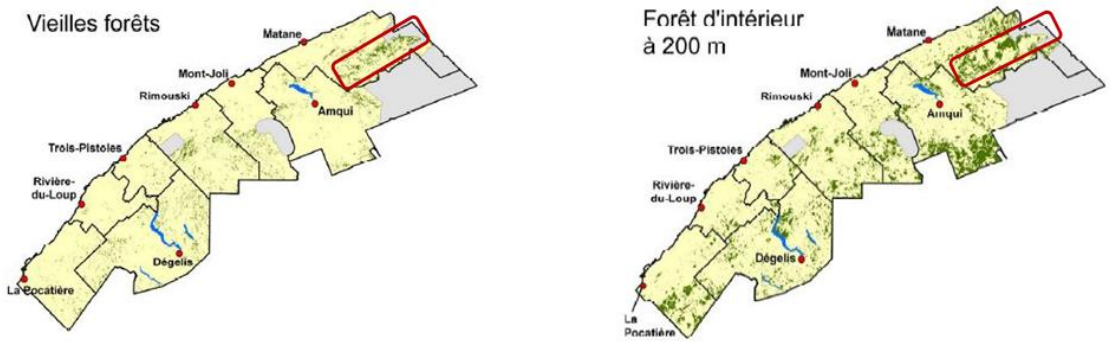

Figure 3. Répartition des vieilles forêts et des forêts d'intérieur à 200 m dans le Bas-Saint-Laurent. Localisation approximative des monts Chic-Chocs et du projet alternatif du Comité Chic-Chocs (contour en rouge; figure extraite du PRDIRT).

L'étude de l'Observatoire de la foresterie du Bas-Saint-Laurent (2007) indique que ce secteur de sous-bassins versants se retrouve parmi ceux qui ont le plus haut pourcentage de vieilles forêts et de forêts d'intérieur, voir dans ce document la figure 14 «Sous-bassins répondant aux seuils minimaux pour les critères d'habitat les plus importants». Voir aussi la figure 17 «Réponse des sous-bassins aux besoins environnementaux» où ce secteur correspond à une zone où la probabilité de maintien d'une diversité biologique est classée élevée et très élevée.

Couvrant surtout les sommets et les pentes prononcées, la forêt montagnarde est demeurée largement à l'abri de l'exploitation forestière. De surcroit, les forêts montagnardes étant humides et soumises à un climat plus rigoureux ont été tenues passablement à l'écart des perturbations naturelles (feux et épidémie de la tordeuse des bourgeons d'épinette). Elles sont ainsi d'autant plus un joyau de biodiversité. Les peuplements de plus de 80 ans couvrent plus de 40 % de la superficie du territoire alternatif du Comité Chic-Chocs. Il appert même que la plus grande partie de ce 40 % est constituée de forêt ancienne de 120 ans et plus; de pareilles étendues de peuplements anciens sont rarissimes au Bas-Saint-Laurent (figure 4).

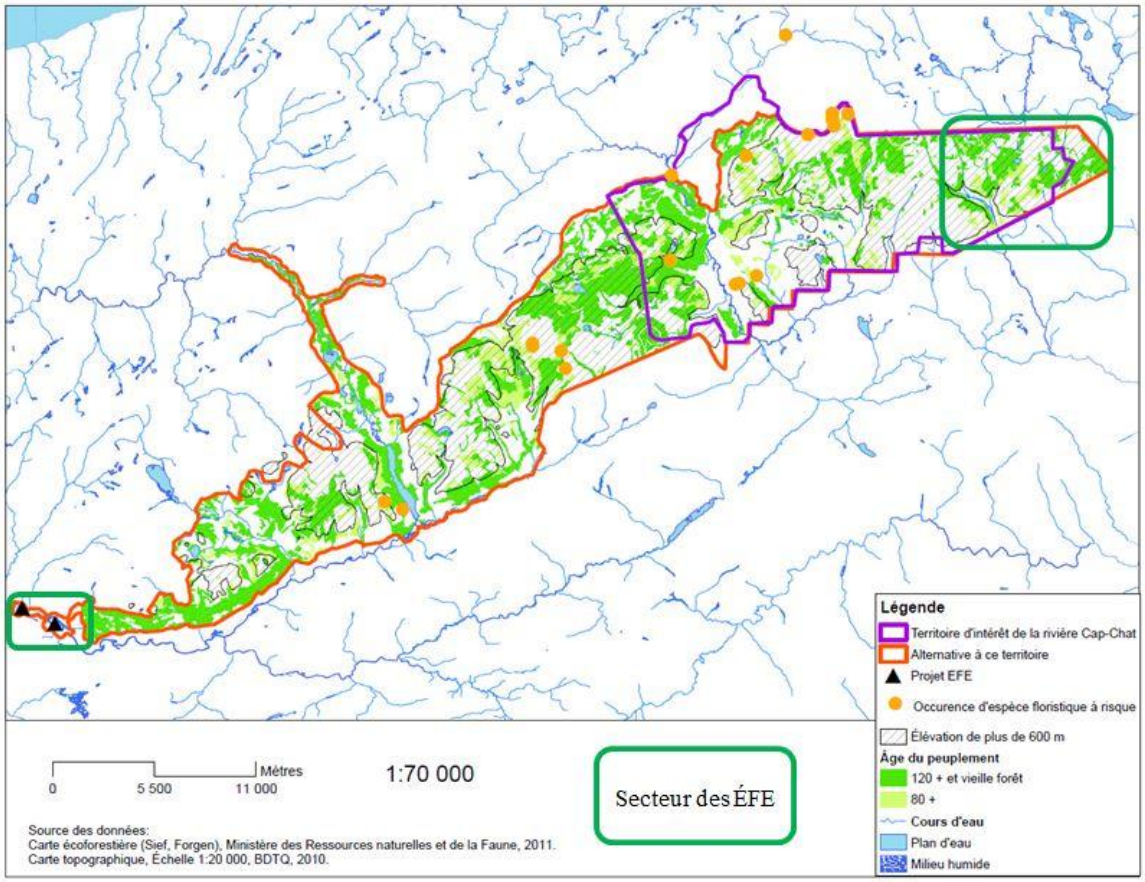

Figure 4. Localisation des deux écosystèmes forestiers exceptionnels (ÉFE), des vieilles forêts et des éléments végétaux (espèces floristiques et communautés naturelles) à risque dans le territoire alternatif proposé par le Comité Chic-Chocs.

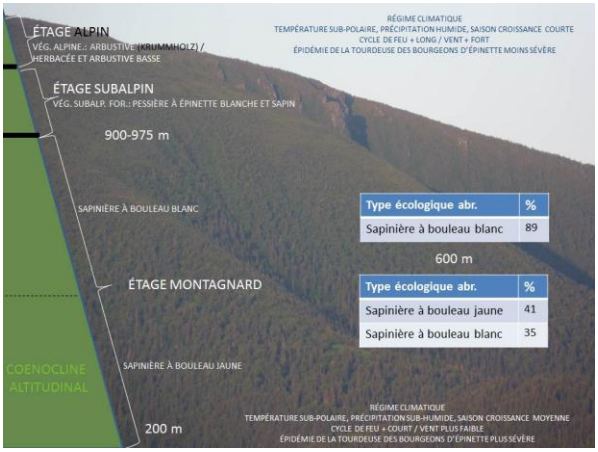

Les vieilles forêts concentrées principalement dans les pentes fortes, sur les sommets et le plateau de la chaîne des Chic-Chocs se répartissent entre 200 et près de 1100 m en altitude dans la proposition du Comité Chic-Chocs. On y retrouve un étagement altitudinal de la végétation procurant une plus grande diversité d'écosystèmes forestiers par unité de surface par rapport à un territoire ayant un faible relief. L'étagement altitudinal montre une gradation des types écologiques, allant de la sapinière à bouleau jaune au bas de l'étage montagnard à la zone «arbustive basse (krummholz)/herbacée» à l'étage alpin.

Les publications scientifiques présentent diverses appréciations de la superficie minimale requise pour constituer une véritable forêt d'intérieur. Pour le sud du Québec, Dufault (2007) estime qu'en considérant les oiseaux forestiers, on ne peut parler de forêt intérieure continue qu'à partir

de 1000 ha; Porneluzi et Faaborg (1999) considèrent que la forêt intérieure n'existe plus en dessous de 2000 ha d'un seul tenant; Kupfer *et al*. (2004) jugent nécessaire de conserver des étendues d'au moins 2300 ha non fragmentées. Faaborg *et al*. (1993) portent à 3000 ha la surface minimum pour parler de forêt intérieure. L'étude de l'OFBSL mentionne que la plupart des forêts d'intérieur au Bas-Saint-Laurent ont moins de 5 ha et que très peu couvrent des superficies supérieures à 200 ha. Il est donc essentiel de chercher à protéger les forêts mûres et surannées et les forêts d'intérieur de grande dimension que l'on retrouve dans les monts Chic-Chocs.

De plus ces milieux en altitude sont fragiles et sensibles à l'exploitation forestière. Il n'a pas été démontré que les coupes en altitude à plus de 600 m correspondaient à une exploitation durable des forêts, compte tenu des conditions climatiques rigoureuses qui y règnent et de la mince couche de sol organique sur roche mère qui est sujette à l'érosion et au lessivage. À ces altitudes, la présence de pentes fortes, les zones improductives, le bois rabougri avec des fibres de bois très serrées, la présence de chandeliers dans la tête des arbres occasionnés par le verglas et les vents forts sont des éléments de contraintes importantes pour l'industrie forestière.

La proposition d'aire protégée faite par le bénéficiaire de CAAF de l'UAF 012-54 dans le cadre du processus de certification forestière FSC comprenait une grande proportion de vieilles forêts et de forêts d'intérieur situées dans les pentes fortes et les terrains moins accessibles. Sa répartition sur le territoire correspond largement à celle du projet que nous proposons (voir sa localisation désignée «scénario B» à la page 21 du document d'analyse de carence du MDDEFP).

Le territoire d'intérêt de la rivière Cap-Chat (Chic-Chocs) présente de loin le plus faible pourcentage de superficies à contraintes forestières élevées et modérées des sept territoires proposés avec 4,6 % de sa superficie contre une moyenne de 29 % pour les autres territoires d'intérêt. Par ailleurs le territoire alternatif proposé par le comité de citoyens comprend de très nombreuses contraintes à l'exploitation forestière telle la grande présence de pentes fortes (voir la carte en annexe IV), la présence de refuges biologiques sur les versants des vallées du lac Matane et de la rivière Duvivier, le corridor de protection visuelle le long de la route principale passant au sud de la chaîne, etc. Ce qui laisse entrevoir que pour ce territoire, compte tenu de l'état des forêts en altitude, le pourcentage de superficies à contraintes forestières élevées et modérées devrait demeurer sous la moyenne des autres territoires.

ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Le territoire d'intérêt du Comité Chic-Chocs comprend à ses extrémités est et ouest deux écosystèmes forestiers exceptionnels (ÉFE; figure 4). Celui de l'ouest se nomme la «Forêt rare de la Rivière-Matane». Il s'agit d'une frênaie noire à orme d'Amérique. C'est uniquement le deuxième peuplement du genre à être connu à l'est de la rivière Matapédia, soit à l'échelle de la région naturelle de la Péninsule de la Gaspésie. Il se trouve sur les alluvions de la rivière Matane sillonnant plus particulièrement dans ce secteur. L'ÉFE de l'est se nomme «Forêt ancienne des Monts-Chic-Chocs». Il s'agit d'une sapinière à épinette blanche montagnarde. Deux raisons principales expliquent le caractère exceptionnel de cette sapinière ancienne. D'abord, elle n'a pas été sérieusement affectée par des perturbations naturelles sévères (feux, épidémies d'insectes et vents violents) qui auraient pu causer la destruction totale du couvert dominant, et ce, depuis très longtemps. Ensuite, il s'agit d'un écosystème « vierge » qui n'a jamais été aménagé ou perturbé par les activités humaines. Le fait de rencontrer une vieille sapinière ayant échappé aux épidémies successives de la tordeuse des bourgeons de l'épinette est particulièrement remarquable au Québec.

3.4 LES ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES

L'aire projetée des monts Chic-Chocs contient une proportion importante de vieilles forêts et de forêts d'intérieur de bonne taille, gage d'un habitat présentant une forte probabilité de maintenir la biodiversité et d'abriter des espèces sensibles aux perturbations du milieu, telles les espèces menacées ou vulnérables.

La présence de certaines espèces sensibles sur le territoire de l'aire projetée constitue des arguments majeurs de création d'une réserve de biodiversité. D'ailleurs l'étude «Habitats et biodiversité au Bas-Saint-Laurent : Analyse et réflexion» (OFBSL 2007), dans son analyse de la qualité des habitats identifie la zone des monts Chic-Chocs comme la principale zone offrant une haute probabilité de maintien d'une diversité biologique et la zone la plus intéressante du point de vue de la biodiversité dans le Bas-Saint-Laurent avec des niveaux élevé et très élevé. Voir les figures ci-dessous.

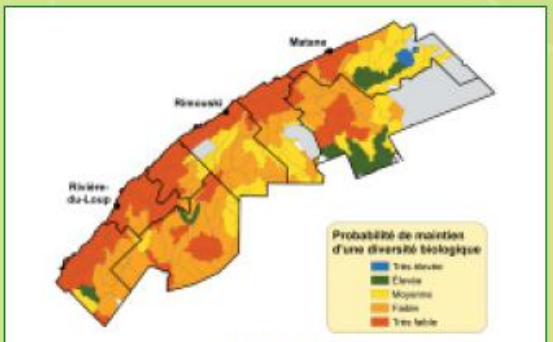

:: Figure 15 ::
Classement des sous-bassins selon leur probabilité du maintien d'une diversité biologique

:: Figure 16 ::
Zones intéressantes du point de vue de la biodiversité (où plusieurs variables d'habitat importantes sont réunies)

FLORE À RISQUE

Onze espèces du patrimoine floristique à risque du Québec ont été répertoriées dans le territoire du Comité Chic-Chocs (tableau 1). Pour l'ensemble de ces plantes vasculaires, une quinzaine d'occurrences sont répertoriées au CDPNQ pour ce territoire. Le petit nombre d'occurrences connus au Québec témoignent de leur rareté et précarité. La plupart de celles-ci occupent l'étage alpin ou subalpin. L'occurrence de l'arnica de Griscom ssp *griscomii* et l'une de celle du pâturin de Fernald sont les seules circonscrites dans de petits habitats floristiques protégés. Plus à l'ouest que le territoire d'intérêt de la rivière Cap-Chat, les occurrences des plantes à risque se concentrent en périphérie du lac Matane et dans le secteur du mont Blanc.

L'ensemble de ces éléments du couvert végétal présentés dans ce chapitre constitue certainement un autre **enjeu majeur** au niveau de la conservation du patrimoine naturel bas laurentien. Ceux-ci se répartissent sur une forte proportion du territoire d'intérêt du Comité Chic-Chocs. Il s'agit d'un argument de taille à considérer dans les options de création de réserve de la biodiversité.

	Territoire d'intérêt rivière Cap-Chat	Territoire Comité Chic-Chocs	Désignation	Particularité
Arnica de Griscom ssp griscomii	1 occurrence	1 occurrence	Ménacée	Endémique; 5 occurrences au Québec
Saxifrage de Gaspésie	1 occurrence	2 occurrences	SEDMV	2 occurrences au Québec
Gnaphale de Norvège	1 occurrence	2 occurrences	SEDMV	15 occurrences au Québec
Chardon des montagnes	1 occurrence	1 occurrence	SEDMV	10 occurrences au Québec
Pâturin de Fernald	1 occurrence	2 occurrences	SEDMV	7 occurrences au Québec
Arnica à aigrette brune	1 occurrence	2 occurrences	Vulnérable	55 occurrences au Québec
Séneçon fausse-cymbalaire	1 occurrence	1 occurrence	Ménacée	6 occurrences au Québec
Fétuque de l'Altaï	1 occurrence	1 occurrence	SEDMV	6 occurrences au Québec
Arabette à fruits réfléchis	Aucune occurrence	1 occurrence	SEDMV	19 occurrences au Québec
Sabline à grandes feuille	Aucune occurrence	1 occurrence	SEDMV	18 occurrences au Québec
Polystic faux-lonchitis	1 occurrence	1 occurrence	SEDMV	44 occurrences au Québec

Dans son «Analyse de carence pour la région administrative du Bas-Saint-Laurent», le MDDEFP rapporte la présence de trois occurrences prioritaires non protégées dans le secteur situé à l'ouest du territoire d'intérêt de la rivière Cap-Chat (Chic-Chocs), dans l'aire projetée près du mont Blanc : arnica à aigrette brune (v), pâturin de Fernald et saxifrage de Gaspésie. Ceci sans compter toutes les occurrences non prioritaires et non protégées rapportées dans ce secteur.

FAUNE À RISQUE

GRIVE DE BICKNELL

- **Désignée vulnérable à l'échelle du Québec en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables***
- **Désignée menacée à l'échelle du Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril***
- **Espèce d'oiseau prioritaire à conserver dans la RCO 14-Qc, les Appalaches**

Selon les estimations les plus récentes, le Québec abriterait de 30 à 50 % de la population mondiale ainsi que 90 % des superficies d'habitat potentiel. Quand on parle de patrimoine avifaunique québécois, nulle autre espèce n'est à ce point à prioriser en matière de conservation. La Grive de Bicknell est même l'un des oiseaux migrateurs néo-tropicaux les plus menacés en Amérique du Nord. Il s'agit d'une espèce cible à préserver dans la région de conservation des oiseaux des Appalaches (RCO 14; Environnement Canada, en prép.)[1] laquelle correspond à la province naturelle des Appalaches (MDDEFP, CER A). Le Groupe international pour la conservation de la Grive de Bicknell (GICGB) propose d'augmenter de 25 % la population mondiale de cette espèce d'ici 2060, principalement en contrant toute perte supplémentaire de ses habitats de reproduction et d'hivernage. Tenant compte de ces constats, la province du Québec a donc une lourde responsabilité pour assurer le rétablissement, la pérennité de la population et l'intégrité des habitats de la Grive de Bicknell dans les régions concernées, notamment le Bas-Saint-Laurent.

Tant au Québec que dans les provinces Maritimes, la Grive de Bicknell est présente dans des régions soumises à une exploitation forestière soutenue et cette activité constitue la principale

[1] Tiré de : Environnement Canada. En préparation. Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation 14 de la région du Québec : Forêt septentrional de l'Atlantique. Service canadien de la faune, En

menace pour l'espèce dans son aire de reproduction. Ce constat prévaut notamment pour la forêt boréale publique de l'Est du Québec où une faible proportion des habitats propices pour l'espèce est actuellement protégée en vertu d'un statut légal de conservation (Parc national de la Gaspésie et Parc national du Canada Forillon). Le territoire public est soumis à d'autres activités humaines qui altèrent les habitats, dont l'implantation de parcs éoliens (monts Copper, et Miller, L'Anse-à-Valleau, Mont-Louis et Lac-Alfred), l'exploitation minière (mont Copper), le développement de centres de glisse (monts Comi, Miller et Craggy; secteur des mines Madeleine) et autres infrastructures (projet du Géoparc de Percé, déforestation pour les routes, les lignes de transport d'énergie et la pose d'antennes ou de radars). Dans l'est de la province naturelle des Appalaches, tout comme dans l'ensemble de son aire de répartition, la Grive de Bicknell subit des pressions environnementales d'origine anthropique qui perturbent ou entraînent la perte de son habitat (Bussière et Julien, 2012)[2].

Les occurrences de cette espèce à risque occupent une superficie significative de la région montagnarde à l'ouest du territoire d'intérêt de la rivière Cap-Chat (figure 5). Tout ce secteur des monts Chic-Chocs est compris dans le territoire proposé par le Comité Chic-Chocs. Les occurrences de l'espèce répertoriées au CDPNQ de même que son habitat potentiel constituent depuis quelques années des contraintes à l'exploitation des ressources (énergie éolienne et forêt). La figure 5b illustre le territoire couvert par l'habitat potentiel de l'espèce au niveau du territoire d'intérêt de la CRRNT et de celui proposé par le Comité Chic-Chocs. Dans le contexte du nouveau régime forestier, le MRN travaille actuellement à l'établissement de mesures de protection pour diverses espèces fauniques menacées ou vulnérables afin de mettre en place un aménagement forestier intégré (Bussière et Julien, 2012; Mercier et Bussière, 2013[3]). Compte tenu de ce qui se pointe à l'horizon, il est probable que les interventions dans les sapinières montagnardes (600 m et plus) occupées par l'espèce soient plus limitées et que son habitat potentiel soit davantage soustrait ou entraîne des contraintes supplémentaires à l'égard de l'aménagement forestier.

Cet élément à risque de notre patrimoine naturel constitue un **argument majeur** pour la création d'une réserve de la biodiversité que ce soit dans le cadre de la proposition de notre Comité laquelle constitue en quelque sorte un agrandissement du territoire d'intérêt de la rivière Cap-Chat présenté par la CRRNT du Bas-Laurent Laurent. La démarche actuelle de la CRRNT offre une opportunité de conservation que nous devons saisir pour préserver une plus grande partie de l'aire de répartition de la Grive de Bicknell dans la région naturelle de la Péninsule de la Gaspésie comprise dans le Bas-Saint-Laurent. Le Comité Chic-Chocs soutient cette initiative et souhaite ardemment que le CRRNT retienne sa proposition. L'espèce est peu présente dans l'autre région naturelle du BSL, soit celle des collines du Témiscouata pour laquelle aucune occurrence de l'espèce n'est connue dans les territoires d'intérêt de la CRRNT autres que celui de la rivière Cap-Chat. En fait, l'aire proposée par notre Comité soustrairait à l'exploitation en cours ou éventuelle des ressources naturelles 23% des sites d'intérêt pour la conservation de l'espèce dans les deux régions naturelles touchées en Bas-Saint-Laurent, soit la Péninsule de la Gaspésie et les Collines du Témiscouata (Bussière et Julien, 2012; SOS-POP, 2013).

[2] Bussière, F. et M.-F. Julien, 2012. Planifier l'aménagement du territoire pour la protection de l'habitat de la Grive de Bicknell sur les terres publiques provinciales. Portrait de la situation et recommandations pour les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. Regroupement Québec Oiseaux, Montréal : 50 p.

[3] Mercier, G. et F. Bussière, 2013. Protection de l'habitat de la Grive de Bicknell sur quelques parterres de coupe dans la Réserve faunique des Laurentides. Rapport présenté au ministère des Ressources naturelles, 23 p. + annexes.

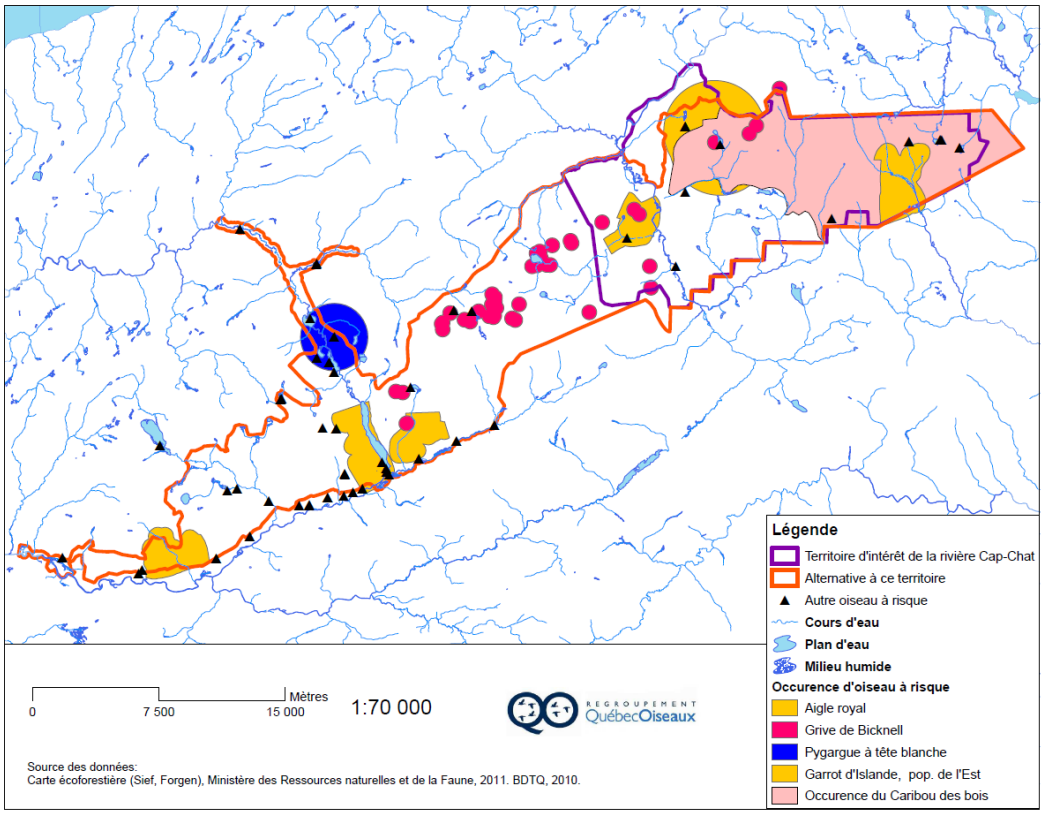

Figure 5a. Répartition des occurrences des vertébrés répertoriées au CDPNQ sur le territoire d'intérêt de la CRRNT et le territoire alternatif proposé par le Comité Chic-Chocs.

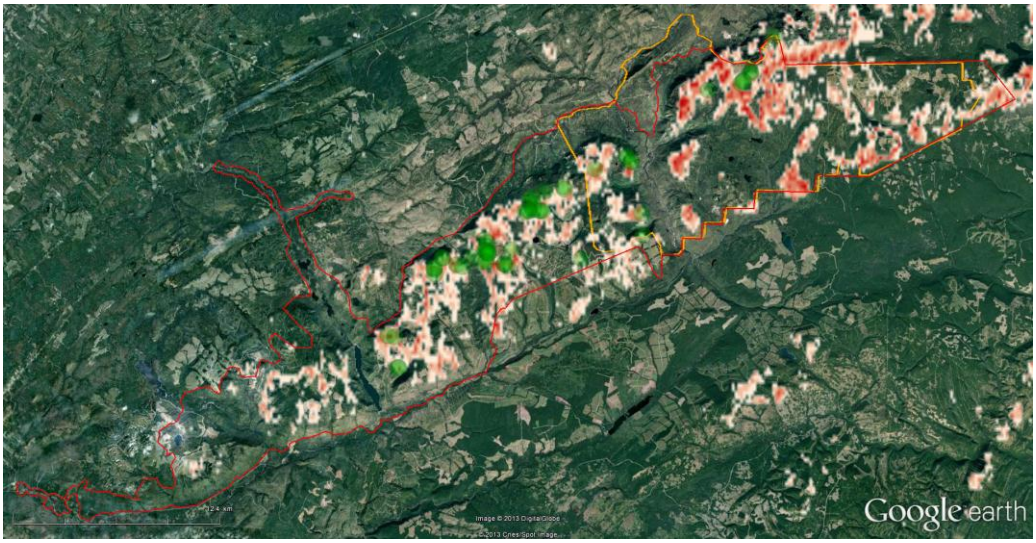

Figure 5b. Répartition des occurrences de la Grive de Bicknell répertoriées au CDPNQ (cercle vert) et habitat potentiel (zone couverte de couleur dégradée du rouge au blanc) selon Bussière et Julien (2012). Contours du territoire d'intérêt de la CRRNT (ligne orangée) et du territoire proposé par le Comité Chic-Chocs (ligne rouge).

AIGLE ROYAL

- **Désignée vulnérable à l'échelle du Québec en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables***
- **Espèce d'oiseau prioritaire à conserver dans la RCO 14-Qc, les Appalaches**

La petite population nicheuse de l'est de l'Amérique du Nord est concentrée au Québec. Il existe quelque 108 territoires de nidification connus de l'Aigle royal au Québec[4]. Onze (10%) de ceux-ci se retrouvent dans la région naturelle de la Péninsule de la Gaspésie dont quatre dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Aucun autre site de nidification n'est répertorié dans la région naturelle des Collines du Témiscouata ni plus à l'ouest dans la province naturelle des Appalaches. Actuellement, l'intégrité de deux territoires de nidification de la péninsule gaspésienne sur onze (18%) est préservée; ceux-ci étant situés dans le parc national de la Gaspésie. Les autres nids sont localisés en territoire public non protégé. Bien que ces derniers jouissent d'une certaine protection à l'égard des opérations forestières, l'intégrité écologique du milieu de vie de l'Aigle royal ne peut être assurée qu'en maintenant le caractère sauvage de ces vastes domaines vitaux. L'incorporation d'un nombre significatif de territoires de nidification de cet oiseau de proie dans une réserve de la biodiversité assurerait donc une meilleure qualité des domaines vitaux utilisés par les couples nicheurs.

Nous considérons que le maintien des effectifs nicheurs au Bas-Saint-Laurent est un autre **enjeu majeur** pour ce qui est de notre patrimoine à risque. L'implantation de vastes parcs éoliens en région montagneuse au sud du Saint-Laurent dans la région naturelle de la Péninsule de la Gaspésie constitue vraisemblablement la menace potentielle d'origine anthropique la plus sérieuse. On parle actuellement du développement de l'énergie éolienne mais d'autres formes d'exploitations des ressources naturelles ou d'occupation du territoire inappropriées peuvent surgir à tout moment.

Tel qu'illustré dans la figure 5a, deux couples d'Aigles royaux occupent un territoire de nidification dans le territoire d'intérêt de la rivière Cap-Chat et deux autres sont établis plus à l'ouest, soit dans l'alternative proposée par le Comité Chic-Chocs. La proposition du Comité, comprenant le territoire de la rivière Cap-Chat, permettrait donc de protéger l'intégrité d'une grande partie des occurrences et des domaines vitaux de 4 % de la population d'Aigle royal du

[4] Suivi des populations d'oiseaux en péril (SOS-POP, avril 2013). Banque de données sur les oiseaux en péril du Québec. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec.

Québec et d'environ le tiers de la population nichant dans la province naturelle des Appalaches. Il s'agit d'une opportunité de conservation inégalée, d'autant plus qu'elle s'ajoute à celle de la Grive de Bicknell. Protéger son habitat, signifie également intégrer des falaises, là où les couples nidifient, dans les propositions de territoire d'intérêt; la proposition alternative du Comité Chic-Chocs viendrait combler une carence identifiée pour l'ensemble physiographique A0403. De plus, non pas deux mais quatre de ces parois ont un rôle écologique important dans le projet alternatif des monts Chic-Chocs.

LE CARIBOU DES BOIS, ÉCOTYPE MONTAGNARD, POPULATION DE LA GASPÉSIE

- **Désignée menacée à l'échelle du Québec en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables***

Dans l'état actuel de la population de la Gaspésie, on n'accordera jamais trop d'importance à la protection de cet élément unique de notre patrimoine faunique, notamment à son habitat de même qu'à l'atténuation des interventions humaines favorisant la prédation. C'est un **enjeu indéniablement majeur** qui mérite toute notre attention au niveau de l'aménagement du territoire sous toutes ses formes, y compris assurément une meilleure protection du territoire occupé et utilisable par le caribou. L'enjeu est non seulement d'un très haut niveau au niveau écologique mais il l'est également sur le plan économique.

Par ailleurs, Mosnier *et al*. (2003) démontrent que l'aire de répartition du caribou des bois s'étend en dehors des limites du parc national de la Gaspésie, particulièrement pour l'une des hardes occupant le secteur situé à l'ouest du mont Logan. Cette aire constitue d'ailleurs l'essentiel de la proposition du territoire d'intérêt de la rivière Cap-Chat (Chic-Chocs). La sapinière mature constitue le milieu forestier le plus utilisé, milieu où l'on retrouve une neige plus dense et des arbres de plus gros diamètre, porteurs d'une plus grande quantité de lichen. Il s'agit de sapinières montagnardes constituant de vieilles forêts. Dans leur étude les auteurs mentionnent que leurs données de radiotélémétrie indiquent que l'aire résultante de répartition du caribou est de 1345 km^2 alors que le parc de la Gaspésie ne couvre qu'une superficie de 802 km^2. Il y est aussi mentionné que l'aire minimale recommandée pour la protection de grands mammifères en Amérique du Nord est de 2700 km^2 (Gurd *et al*. 2001) et qu'il est impératif de non seulement protéger le territoire actuellement occupé par le caribou mais aussi ceux qui ont été utilisés dans un passé récent ou ceux susceptibles de le devenir ou de le redevenir. Voir le résumé de cette étude en annexe V.

L'aire des monts Chic-Chocs située à l'ouest du territoire d'intérêt de la rivière Cap-Chat (Chic-Chocs) comporte également des hauts sommets où l'on retrouve la sapinière montagnarde, milieu favorable à l'expansion éventuelle du territoire d'occupation du caribou, d'autant plus qu'historiquement ce territoire abritait des populations de caribou. On signale occasionnellement la présence du caribou dans cette zone. La présence de neuf caribous au-delà de la limite ouest de la réserve faunique de Matane a même été rapportée le 6 novembre 2010.

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT DE LA BIODIVERSITÉ DES MILEUX HUMIDES OU AQUATIQUES ET LES ESPÈCES ASSOCIÉES

ARLEQUIN PLONGEUR, POPULATION DE L'EST

- **Désignée vulnérable à l'échelle du Québec en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables***
- **Désignée préoccupante à l'échelle du Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril***
- **Espèce d'oiseau prioritaire à conserver dans la RCO 14-Qc, les Appalaches**

Cette autre espèce à risque habite les zones de rapides des cours d'eau et leurs rives. À l'échelle du Bas-Saint-Laurent, il n'y a que cinq habitats du genre répertoriés au CDPNQ et l'on ne parle ici que de quelques individus potentiellement nicheurs et donc, un élément très rare du patrimoine faunique du BSL. Trois de ces habitats sont touchés par trois territoires d'intérêt de la CNNRT. Pour le territoire d'intérêt de la rivière Cap-Chat et le territoire alternatif du Comité Chic-Chocs, le seul tronçon de rivière approprié et habité par l'espèce en période de nidification se situe au niveau de la rivière Cap-Chat. Quel que soit le territoire retenu parmi ces deux options, l'éventuelle réserve de la biodiversité assurerait la protection de cet habitat occupé par l'Arlequin plongeur.

GARROT D'ISLANDE, POPULATION DE L'EST

- **Désignée vulnérable à l'échelle du Québec en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables***
- **Désignée préoccupante à l'échelle du Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril***
- **Espèce d'oiseau prioritaire à conserver dans la RCO 14-Qc, les Appalaches**

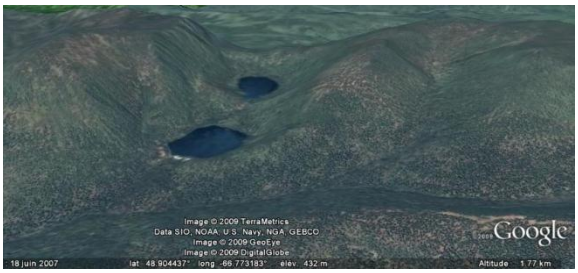

Il s'agit d'une autre espèce dont la petite population nicheuse de l'est de l'Amérique du Nord est concentrée au Québec. Cette population de l'Est à risque a la particularité d'habiter les lacs de tête sans poisson. Que ce soit à l'échelle de la province naturelle des Appalaches ou des deux régions naturelles touchées par la région administrative du Bas-Saint-Laurent, soit la Péninsule de la Gaspésie et les Collines du Témiscouata, il n'y a qu'une seule occurrence répertoriée au CDPNQ et celle-ci se situe aux lacs Bardey et Colman. Il s'agit donc d'un élément très rare du patrimoine faunique bas-laurentien. L'occurrence serait protégée par le territoire d'intérêt de la rivière Cap-Chat inclus

dans le projet alternatif du Comité Chic-Chocs. Quel que soit le territoire retenu parmi ces deux options, l'éventuelle réserve de la biodiversité assurerait la protection de cet habitat occupé par le Garrot d'Islande.

MULETTE-PERLIÈRE DE L'EST

- **Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable à l'échelle du Québec en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables***

Ce bivalve à risque vit dans un environnement stable, soit dans des cours d'eau qui présentent certaines particularités en ce qui concerne la vitesse du courant (plutôt élevée), la composition du substrat (faible en argile ou en matière organique), la profondeur et les caractéristiques chimiques de l'eau (faible taux de calcium). Il peut dépasser l'âge de 100 ans et certains chercheurs s'intéressent aux mécanismes permettant une pareille longévité à un animal; d'autres scientifiques les considèrent comme des témoins vivants d'évènements géologiques intervenus il y a plus d'un million d'années.

Bien que cet élément de la biodiversité aquatique soit extrêmement rare à l'échelle du Bas-Saint-Laurent (5 occurrences récentes tout au plus) et du Québec (une vingtaine d'occurrences récentes), une population bien portante de cette espèce habite un tronçon de la rivière Matane au centre-ouest du territoire alternatif du Comité Chic-Chocs (figure 6). Il s'agit d'un **enjeu majeur** de conservation au niveau du patrimoine naturel bas-laurentien. Étant vraisemblablement le seul élément du genre en territoire public, l'habitat de ce mollusque de même que la protection des sections amont et aval du cours d'eau devraient être hautement considérés dans le cadre de la présente démarche. La proposition alternative du Comité Chic-Chocs vise la conservation de l'intégrité écologique de l'habitat de cette mulette à risque et donc son insertion à la réserve de la biodiversité.

ASSEMBLAGE FAUNIQUE

La rivière Matane traverse les monts Chic-Chocs, s'élargit et forme le lac Matane dans une vallée glacière. Le tronçon de la rivière Matane, du lac Matane vers l'amont, constitue un habitat pour la Mulette perlière de l'Est tel que mentionné ci-haut. Cette mulette ne peut se reproduire sans la présence d'hôtes cohabitant avec elle. Leurs larves doivent parasiter des salmonidés (saumon de l'Atlantique, omble de fontaine et touladi) présents dans ce cours d'eau afin de pouvoir compléter leur développement. En revanche, les amoncellements de coquilles de mulette peuvent servir de substrat pour la fraye du touladi notamment. Cette dépendance de la mulette envers des salmonidés hôtes et cette cohabitation d'espèces aquatiques forment un assemblage faunique fragile d'un grand intérêt pour la conservation.

RÉSURGENCE AQUIFÈRE DU LAC MIUS ET LA POPULATION D'OMBLE DE FONTAINE DE CE LAC

Le lac Mius se situe dans l'ouest de la proposition alternative du Comité Chic-Chocs et donc hors du territoire d'intérêt de la rivière Cap-Chat (figure 6). Deux aspects de ce plan d'eau sont exceptionnels. D'une part le lac est alimenté en continu par les eaux froides d'une source souterraine. D'autre part, en raison de cette résurgence aquifère, la fraye de la population d'omble de fontaine est désaisonnalisée et se produit passablement plus tôt. La reproduction près des résurgences est vraisemblablement favorisée par les conditions de débit, d'oxygène dissous et de température (Vallé et Magnan, 2003). Le lac Mius et sa population particulière d'omble de fontaine présente un grand intérêt du point de vue de la recherche appliquée en matière d'aquaculture et d'aménagement; ces deux éléments de notre patrimoine naturel sont uniques à tout le moins à l'échelle du Bas-Saint-Laurent. Le lac Mius et son bassin de drainage méritent à juste titre d'être à l'abri de l'exploitation des ressources naturelles; il s'agit donc d'un **enjeu de taille** pour la conservation de notre patrimoine naturel bas-laurentien.

COMMUNAUTÉS NATURELLES D'INTÉRÊT

COMBES À NEIGE

Le patrimoine végétal comprend des éléments tels que de rares associations de plantes. Quelques-unes de ces communautés naturelles sont notables dans le territoire du Comité Chic-Chocs. Les «combes à neiges» en font partie. Il s'agit d'une association végétale tapissant densément le sol. Les espèces de ce couvre-sol s'accommodent d'une courte saison de croissance en raison de la présence d'une couche de neige persistante. On retrouve ce type de couvert remarquable au sommet de l'un des deux cirques glacières du mont Blanc (photo ci-contre) de même qu'à la crête des monts Matawees et Collins. Le mont Blanc se situe hors du territoire d'intérêt de la rivière Cap-Chat et à l'ouest de celui-ci.

TOURBIÈRE OMBROTROPHE SUBALPINE

Comme autre communauté naturelle, on retrouve la tourbière ombrotrophe subalpine du mont Bayfield. Ce type de milieu humide herbacé est unique à l'échelle de toute la province naturelle des Appalaches. À 850 m en altitude, cette tourbière n'a pas d'égal dans toute la chaîne des Chic-Chocs se prolongeant dans le parc national de la Gaspésie. Elle est située un peu plus à l'ouest que le territoire de la rivière Cap-Chat. La composition végétale de cette tourbière n'est pas connue mais elle pourrait être particulière.

PRAIRIE HUMIDE SUBALPINE

En de rares endroits de l'étage subalpin des monts Chic-Chocs, les flancs sont couverts de prairies humides. Des plantes herbacées, graminées et fougères forment ainsi des communautés naturelles particulières aux versants sud-est des monts Blanc et Ala'Sui'Nui. La prairie du mont Blanc est la plus vaste d'entre elles au niveau de la chaîne des Chic-Chocs; on y retrouve des éléments floristiques à risque notamment du gnaphale de Norvège et de l'arnica à aigrette brune.

En conclusion de ce chapitre, nous rappelons que de nombreux éléments d'intérêt de la biodiversité dont celle des milieux humides ou aquatiques parsèment le territoire alternatif du projet du Comité Chic-Chocs. Il nous apparaît important de protéger ces écosystèmes aquatiques fragiles des monts Chic-Chocs.

Voir en annexe I la carte de l'aire protégée projetée regroupant plusieurs éléments du patrimoine naturel.

3.5 LA CONNECTIVITÉ

Le maintien ou l'amélioration de la connectivité entre les différentes aires protégées et la réduction de l'empreinte humaine sur celles-ci sont des éléments importants du thème 2 des Orientations stratégiques gouvernementales en matière d'aires protégées. Son contraire est la fragmentation du territoire, un enjeu important du PRDIRT touchant la dimension et la dispersion des vieilles forêts et forêts d'intérieur ainsi que la modification de l'organisation spatiale des forêts. La fragmentation du couvert forestier mature est aussi un élément problématique important identifié dans l'étude de l'OFBSL (2007). Ce sujet a déjà été traité à la section 3.3.

La création de corridors écologiques est un élément clé assurant la connectivité du paysage, en particulier dans un environnement perturbé par les activités anthropiques et l'utilisation des terres (p.ex. exploitation forestière, agriculture) ou lors de la création d'aires protégées. Il y a de nombreux exemples d'effets des corridors mais les plus fréquents sont les effets d'habitat et de «passage» pour les mammifères, les oiseaux et les insectes terrestres. Les corridors sont donc susceptibles d'influencer le succès de migration et de dispersion d'espèces animales et végétales, en permettant leur déplacement à travers le paysage, ils sont également proposés comme stratégie d'atténuation des effets des changements climatiques sur la biodiversité et sur les écosystèmes puisqu'ils sont susceptibles de faciliter le déplacement des individus.

L'effet de «passage» des corridors est donc important à très grande échelle et dans ce cas les corridors doivent être orientés parallèlement aux gradients de changements climatiques anticipés; gradients qui peuvent s'exprimer en latitude ou en altitude. Le projet d'aire protégée de plus grande envergure proposé par le comité de citoyens permettrait d'assurer une meilleure connectivité dans l'Est du Québec et dans le nord-est du continent. C'est d'ailleurs dans cet esprit que l'organisme «Deux pays, Une forêt» souhaite la protection de grands massifs dans les Appalaches; dont les monts Chic-Chocs: ils y voient une source potentielle de biodiversité pour le reste de l'écorégion des Appalaches du Nord et de l'Acadie, beaucoup plus fortement touché par l'occupation humaine. Voir en annexe III la carte combinée des écosystèmes critiques de la région préparée par cet organisme et qui démontre bien l'importance des monts Chic-Chocs dans la préservation des milieux naturels.. Cet organisme canado-américain, qui regroupe 50 organisations, chercheurs et fondations œuvrant dans le domaine de la conservation, nous a d'ailleurs transmis une lettre d'appui manifestant leur grand intérêt pour notre projet. Voir en annexe II la liste des appuis au projet.

À une échelle plus régionale, le projet de protection de la chaîne des monts Chic-Chocs s'harmoniserait parfaitement à la démarche entreprise par les parcs nationaux de la Gaspésie et de Forillon avec les intervenants du monde forestier en Gaspésie afin d'intégrer cette notion de connectivité par la conservation de corridors de forêt mature. L'agrandissement de l'aire protégée projetée à l'ouest combiné à la présence des parcs nationaux et des efforts de concertation à l'Est favoriserait grandement la mise en place de conditions favorables à l'établissement de la connectivite à l'échelle de notre territoire, permettant une migration plus facile d'espèces à-travers le paysage pour trouver les habitats et les ressources dont ils ont besoin, surtout en contexte de changement climatique.

3.6 LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques s'ajoutent à une longue liste de menaces auxquelles fait face la biodiversité à l'échelle planétaire : perte d'habitat, pollution, surexploitation des ressources vivantes, etc. Les espèces auront deux options : s'adapter aux changements ou migrer vers une autre aire où les conditions sont meilleures. Certains auteurs suggèrent qu'une augmentation de température pressentie de 2 à 3 ^{o}C pourrait causer la disparition de 20 à 30 % des espèces. L'aire protégée projetée contribuerait à procurer aux espèces présentes dans les Chic-Chocs et dans les régions contigües un territoire pour s'adapter aux changements climatiques (refuge climatique). Avec les changements annoncés causés par le réchauffement planétaire il y aura une forte réorganisation des patrons d'abondance et de répartition des espèces. Les espèces qui ont la capacité de migrer assez rapidement pour s'adapter aux changements climatiques migreront soit vers le nord, soit en altitude pour retrouver les conditions dont elles ont besoin pour s'épanouir.

Les montagnes, qui permettent une migration verticale, sont d'importants refuges dans ce contexte. Il est important de conserver les habitats fauniques et floristiques de qualité qui y existent afin d'y accueillir des populations réfugiées climatiques. Pour permettre aux espèces de migrer librement selon leurs besoins en habitat, il est aussi nécessaire d'augmenter la connectivité afin d'éviter que certaines d'entre elles ne soient piégées dans des zones climatiques qui ne leur sont plus favorables. La conservation des habitats et des écosystèmes de l'ensemble des monts Chic-Chocs contribuerait régionalement à remplir ces deux besoins comme on l'a vu au chapitre précédent. Les habitats protégés à diverses altitudes permettraient une migration verticale des espèces tandis que la protection plus intégrale de ces montagnes contribuerait à faciliter une migration vers le nord d'espèces vivant dans la grande chaîne des Appalaches, en contribuant à la consolidation de ce grand couloir migratoire.

Dans l'étude «Rôle du réseau d'aires protégées proposé au Bas-Saint-Laurent dans le contexte des changements climatiques : avis scientifique» l'auteur fait le constat suivant :

> «La région aura la double responsabilité «d'accueillir» de nouvelles espèces et d'assurer le «maintien» de celles qui vont y rester. Cette responsabilité est particulièrement importante en raison de la position géographique de la région que l'on pourrait considérer comme un « cul de sac » pour le déplacement des espèces vers le nord. En effet, en raison de sa localisation à l'extrême nord-est du continent et de la présence du fleuve Saint-Laurent (barrière infranchissable pour plusieurs espèces) certaines espèces pourraient s'y retrouver confinées.»

D'où l'importance de permettre le déplacement en altitude pour les espèces qui y seraient confinées.

D'autre part, l'analyse de l'efficacité du réseau d'aires protégées basée sur les éléments du paysage faite dans cette même étude montre que l'ajout des territoires d'intérêt proposés au réseau actuel, tout en rendant celui-ci plus efficace, ne permet pas de le rendre résilient. Pour améliorer le réseau, répétons les recommandations qui y sont faites :

- Augmenter la proportion d'aires protégées et s'assurer qu'elles aient une taille suffisante une fois l'effet de bordure considéré;
- Améliorer la connectivité;
- Restaurer la matrice. Au Bas-Saint-Laurent il y a peu de vieilles forêts et de forêts d'intérieur (forêts situées à plus de 200 mètres d'une perturbation). La forêt est fragmentée et il y a une très forte densité de chemins forestiers (OFBSL, 2007).

Pour ce faire, dans le contexte des changements climatiques, le réseau d'aires protégées est décrit comme la pierre d'assise d'une stratégie de conservation efficace pour la biodiversité de la région.

3.7 PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES ET RIVERAINS, PRÉSERVATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Deux des objectifs principaux du PRDIRT touchant la «Conservation du patrimoine naturel» sont de protéger les milieux humides et riverains et de préserver et améliorer la qualité de l'eau dans les lacs et cours d'eau.

Le territoire de la chaîne des Chic-Chocs est l'une des deux seules zones les plus humides du Bas-Saint-Laurent. En haute altitude, sur les sommets et les plateaux de la chaîne des Chic-Chocs, le couvert végétal et le sol baignent plus souvent qu'ailleurs dans les nuages et les précipitations sous forme d'eau ou de neige y sont plus abondantes. Les forêts montagnardes naturelles agissent à la fois comme capteur et réservoir d'eau. Elles sont donc de première importance pour alimenter la nappe phréatique et les cours d'eau des trois bassins versants touchés par le projet alternatif du Comité Chic-Chocs, soit ceux des rivières Matane, Cap-Chat et Cascapédia (figure 6).

Il est à noter que le territoire d'intérêt de la CRRNT protège les forêts montagnardes des bassins versants des rivières Cap-Chat et Cascapédia alors qu'il n'assure aucune protection au bassin de la rivière Matane. Par ailleurs, les aires protégées que sont la réserve écologique Fernald et le parc national de la Gaspésie ne protègent que très peu les forêts montagnardes de la tête du bassin versant de la rivière Cap-Chat.

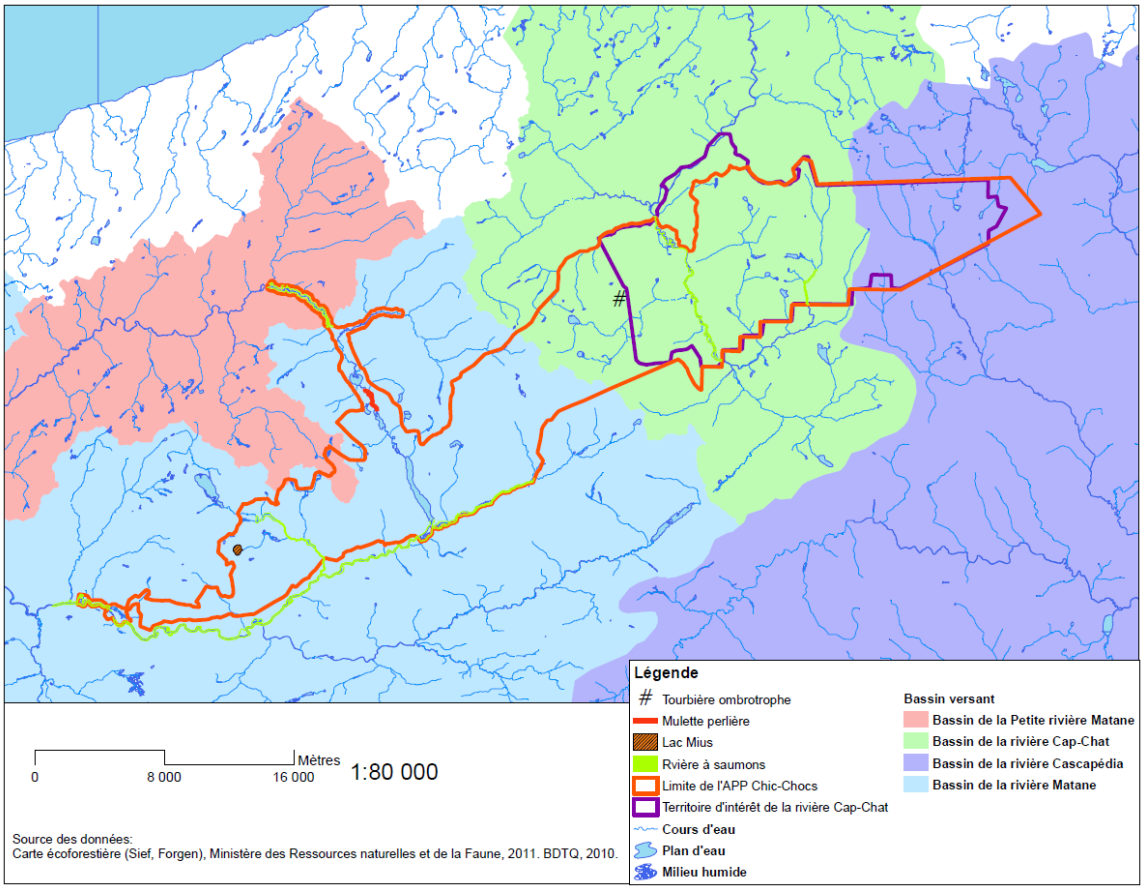

Figure 6. Bassins versants touchés par le territoire proposé par le Comité Chic-Chocs.

Dans l'optique de la proposition alternative du Comité Chic-Chocs, la protection du couvert forestier et plus particulièrement des forêts montagnardes assurerait un meilleur avenir à certaines ressources exploitées dont l'eau et le saumon atlantique. Rappelons que les rivières Cap-Chat, Cascapédia et Matane sont trois rivières à saumon d'importance dans l'est du Québec. Toujours dans cette même optique, le maintien des vieilles forêts et du couvert forestier en pente forte de même que la reconstitution du couvert forestier en montagne à la tête des bassins versants sont tous des facteurs qui contribueraient à régulariser le faciès d'écoulement des rivières, principalement la Matane et la Cap-Chat. Cette meilleure régularisation aura pour conséquences d'atténuer les crues et les étiages et de réduire l'érosion des berges et les risques d'inondation. La sauvegarde des forêts montagnardes humides aura ainsi davantage d'impacts positifs sur les habitats aquatiques, la recharge aquifère et la protection des rives, notamment celles des zones habitées. Cet écosystème joue ainsi un rôle important en rendant des services écologiques et économiques. La restauration des forêts montagnardes contribuera à atténuer les effets de l'exploitation industrielle des forêts dans l'UAF 12-054 sur la régularisation de l'écoulement des eaux, lequel est actuellement passablement perturbé.

D'ailleurs, selon l'étude de l'OFBSL (2007), les têtes de bassin versant de la région sont, dans l'ensemble, relativement perturbées. Plus de la moitié des bassins primaires ont des têtes de bassin perturbées à plus de 40 %. Les têtes de bassin ont un niveau de perturbation aussi élevé

que le reste du bassin versant, voire dans certains cas plus élevé. Il est aussi considéré que les têtes de bassin versant se situent aux plus hautes altitudes du bassin (20 % de la superficie) où le réseau hydrographique débute. La perturbation des têtes de bassin aurait des répercussions sur les composantes biologiques et les propriétés hydrologiques de l'ensemble du bassin.

Le territoire des monts Chic-Chocs dans la réserve faunique de Matane comprend également de nombreuses rivières, ruisseaux, lacs, tourbières et milieux humides qu'il importe de préserver.

3.8 LE PAYSAGE ET LE RÉCRÉOTOURISME

Le paysage naturel de qualité possède une valeur en soi, indépendante de l'utilisation que l'on peut en faire. Les paysages et panoramas de la région, notamment ceux des monts Chic-Chocs, constituent des éléments importants de notre patrimoine collectif régional qu'il importe de préserver à tout prix. Non seulement les beaux paysages sont des joyaux de la nature mais le traitement que l'on en fait est le reflet de nos propres valeurs et du respect que l'on doit porter à la matrice qui supporte la vie sur terre.

Quant au récréotourisme, un thème important traité dans le PRDIRT, plusieurs enjeux importants s'y rattachent comme nous l'avons vu au chapitre 2.7 du présent mémoire. Le Rapport de caractérisation du potentiel récréotouristique préparé par la firme DDM (2013) associe un excellent potentiel récréotouristique à la réserve faunique de Matane, tout au long de l'année. L'offre récréotouristique y est déjà développée et structurée et son potentiel demeure important dans le domaine du tourisme d'aventure, de l'écotourisme et des loisirs de plein air, d'autant plus que la demande pour ce type d'activités est en pleine croissance. Cependant il est indispensable que ce territoire maintienne ou améliore son caractère naturel dans le temps afin de permettre une expérience nature de qualité.

Un statut de réserve de biodiversité associé à la notoriété des monts Chic-Chocs et à la beauté de ses paysages ne pourrait qu'avoir un impact positif sur le développement du récréotourisme; ne pensons qu'au projet d'homologation de premier sentier de Grande Randonnée (GR) en Amérique que le Sentier International des Appalaches (SIA) mène en collaboration avec la Fédération Française de la Randonnée Pédestre. Pour cela il est essentiel que soit véritablement pris en considération l'enjeu important du PRDIRT touchant la conservation de la qualité des paysages. Il est important d'arrêter la dégradation de ce milieu naturel exceptionnel.

Rappelons de nouveau que selon le MDDEFP, «Les aires protégées favorisent la diversification des économies locales et régionales. Elles contribuent à sauvegarder un potentiel biologique qui constitue une ressource renouvelable à la base du maintien d'activités telles que la chasse, la pêche et le piégeage. De façon très significative, elles soutiennent l'industrie touristique et l'industrie écotouristique qui sont en plein essor (MDDEFP 1996). De plus elles représentent actuellement des constituantes importantes de la gestion durable des forêts.». Facteur important, soulignons aussi que la réserve faunique de Matane est sous la gestion de la Sépaq qui appuie le projet proposé par le comité de citoyens et qui a la capacité, avec des partenaires, de mettre en valeur les multiples attraits du territoire.

Récemment le gouvernement québécois mettait en place un programme d'appui au développement des attraits touristiques afin d'en renouveler l'offre. Ainsi le Québec, par la voix de sa première ministre, veut attirer les voyageurs internationaux dont le nombre devrait doubler d'ici 2030. L'Organisation mondiale du tourisme prévoit une croissance vigoureuse du tourisme international au cours des prochaines années en raison du niveau de vie qui s'améliore dans les pays émergents et du vieillissement de la population.

« Le tourisme deviendra une des principales sources de création de richesse au cours des deux prochaines décennies. Le Québec doit absolument tirer profit de cette tendance. Le Québec doit demeurer à l'avant-garde de l'évolution des besoins et des goûts. Le but du programme est de renouveler l'offre touristique québécoise en l'adaptant aux réalités de nos entreprises », a déclaré la première ministre Pauline Marois en soulignant l'importance qu'elle accorde à cette industrie pour l'économie du Québec.

Le récréotourisme est une voie d'avenir pour le Québec et pour la région. La mise en place de conditions gagnantes, tel l'établissement d'un statut de réserve de biodiversité, est un préalable à une véritable mise en valeur des potentialités de ce territoire exceptionnel et magnifique qu'est la chaîne des monts Chic-Chocs dans la réserve faunique de Matane.

3.9 LE BESOIN D'UN GRAND NOYAU DE CONSERVATION DANS LES CHIC-CHOCS

La création d'une grande aire protégée, dans le Bas-Saint-Laurent et dans la province naturelle des Appalaches en regroupant trois aires protégées de statut différent : la réserve écologie Fernald existante (7,35 km^2) de catégorie I de l'UICN, le parc national de la Gaspésie existant (802 km2) de catégorie II et l'aire protégée des monts Chic-Chocs (399,6 km^2) de catégorie III, donnerait un total de 1209 km^2; en comparaison l'ajout proposé du territoire d'intérêt de la rivière Cap-Chat (Chic-Chocs) aux deux aires existantes donnerait 995 km^2. Ce qui demeure relativement peu si on considère que, selon Gurd *et al*. (2001), l'aire minimale recommandée pour la protection de grands mammifères en Amérique du Nord est de 2700 km^2. Un regroupement d'aires de cette dimension permettrait de créer un véritable noyau de conservation et offrirait une bien meilleure garantie de préservation de la biodiversité, particulièrement pour les grands mammifères ou les oiseaux possédant de grands domaines vitaux tels le Caribou montagnard, l'Aigle royal ou le Pygargue à tête blanche.

Ce regroupement d'aires protégées constituerait un extraordinaire laboratoire d'observation et de suivi scientifique des habitats et des espèces ainsi que des effets de l'empreinte humaine sur ces écosystèmes, tout en permettant une bien meilleure connectivité du territoire et la mise en place d'un corridor de migration qui pourrait desservir l'est du pays et le nord-est du continent. La création de cette aire de catégorie III pourrait aussi permettre de diminuer la pression humaine croissante qui s'exerce sur le Parc de la Gaspésie en répartissant la pratique de certaines activités sur un territoire plus vaste.

Du point de vue de la diversité des habitats, il serait plus qu'intéressant de protéger l'ensemble de la chaîne des monts Chic-Chocs plutôt que d'offrir une protection partielle comme le fait actuellement le territoire d'intérêt proposé et les aires protégées existantes. Tout cet écosystème serait alors protégé, des basses collines situées à l'ouest de la chaîne jusqu'au sommet du mont Logan situé au-delà de la limite Est de l'aire projetée en passant par ses vallées, ses falaises, ses lacs et ses multiples cours d'eau, etc. Il y aurait ainsi une gradation verticale progressive des habitats d'ouest en est, en passant de sommets à 400 mètres, puis 500, 600, 700, 800, 900 et plus de 1000 mètres d'altitude; plusieurs sommets se caractérisant par la présence de forêts clairsemées, de champs de fougères et de prairies subalpines.

Un statut de réserve de biodiversité permet un plus large éventail d'activités qu'un parc national qui possède un statut de protection plus strict, ne citons en exemple que la pratique de la chasse et du piégeage. Il y a un grand potentiel de développement d'activités récréotouristiques qui se distingueraient de celles offertes dans le parc national de la Gaspésie.

Par ailleurs, en justification de la formation d'un grand noyau de conservation dans la Municipalité régionale de comté de la Matanie, mentionnons que, sur son territoire, on retrouve le plus haut pourcentage de terres publiques parmi les MRC du Bas-Saint-Laurent.

3.10 CONCLUSION SUR LE PROJET DES MONTS CHIC-CHOCS

Le projet des monts Chic-Chocs de la réserve faunique de Matane a déjà été présenté dans les étapes précédentes du processus en cours et n'a pas été retenu en vertu du thème 1 des Orientations stratégiques du Québec en matière d'aires protégées : représentativité du réseau d'aires protégées. L'approche du filtre brut l'écartait systématiquement en considérant que, dans l'ensemble physiographique A0403 de la région naturelle de la péninsule de la Gaspésie, le parc de la Gaspésie était déjà suffisamment représentatif de ce milieu montagnard. Les territoires d'intérêt proposés par la CRRNT ne portent le pourcentage d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent qu'à 7,4 %, soit largement en-deçà de l'objectif visé de 12 % pour l'ensemble du territoire québécois d'ici 2015. L'exercice d'identification des carences de représentativité du réseau actuel a été réalisé et en découle la proposition des sept territoires d'intérêt, proposition qui pourra éventuellement être bonifiée mais qui est encore loin de ce qui est nécessaire pour maintenir la biodiversité dans la région. L'écart à combler pour atteindre 12 % de territoire protégé laisse place à l'utilisation du filtre fin dans le cadre du thème 2 des Orientations stratégiques du Québec qui vise la consolidation du réseau d'aires protégées par la protection de noyaux de conservation capables d'assurer la sauvegarde d'espèces particulièrement sensibles à l'activité humaine, par le maintien ou l'amélioration de la connectivité entre les différentes aires protégées et par la protection des écosystèmes et des espèces les plus sensibles aux changements climatiques ou par celles d'écosystèmes menacés de disparition en raison de l'activité humaine. Ce que demandent d'ailleurs de nombreux intervenants dont le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, Nature Québec et la Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec (SNAP).

Le projet proposé par le comité de citoyens de Matane pour la protection des monts Chic-Chocs de la réserve faunique de Matane répond à de nombreux enjeux importants touchant le maintien de la biodiversité au Bas-Saint-Laurent : protection de vieilles forêts et de forêts d'intérieur de bonnes dimensions, diminution conséquente de la fragmentation du couvert forestier, protection de plusieurs espèces menacées ou vulnérables telle la Grive de Bicknell dont l'habitat potentiel couvre la majeure partie du territoire de la proposition (d'où de nombreuses contraintes à l'exploitation forestière), maintien et amélioration de la connectivité, territoire d'adaptation et refuge dans le cadre des changements climatiques, préservation et amélioration de la qualité de l'eau par la protection de la forêt montagnarde et des têtes de bassin versant de trois rivières importantes, mise en valeur de l'excellent potentiel récréotouristique de la chaîne de montagnes, conservation de la qualité des magnifiques paysages qui distinguent ce secteur du Bas-Saint-Laurent et constitution d'un grand noyau de conservation avec la parc de la Gaspésie et la réserve écologique Fernald.

Sur le plan de l'acceptabilité sociale, quelque 53 scientifiques, organismes et entreprises et près de 10,000 citoyens ayant signé une pétition appuient ce projet, sans compter le grand nombre d' appuis reçus dans le cadre de la présente consultation publique. Voir en annexe II la liste des appuis ainsi que l'extrait du *Journal des débats* de l'Assemblée nationale du Québec rapportant la déclaration du député de Matane, Monsieur Pascal Bérubé.

Dans le territoire proposé par le comité de citoyens il y a tellement d'éléments sensibles de la biodiversité à protéger, tellement de nature sauvage et de paysages à préserver et tellement de contraintes à l'exploitation forestière que l'évidence s'impose : le Bas-Saint-Laurent doit saisir cette extraordinaire opportunité de conservation qu'est l'établissement d'une aire protégée de catégorie III de l'UICN sur l'ensemble de la chaîne des monts Chic-Chocs de la réserve faunique de Matane.

4.0 CONCLUSION DU MÉMOIRE

Le monde change, il évolue, et avec lui les sociétés humaines. Les connaissances et les pratiques se développent, s'affinent et se transforment; ce qui amène l'homme à réaliser les impacts qu'il a sur son milieu de vie et modifie les valeurs qui sont à la base des consensus sociaux. Maintenant il y a prise de conscience mondiale de la nécessité de maintenir et protéger les écosystèmes et la biodiversité qui y est associée; le Québec se situe dans cette mouvance.

Dans ce contexte, la présente démarche initiée par le MDDEFP et la CRÉ du Bas-Saint-Laurent, dans le cadre de l'approche intégrée et régionalisée du MRN, vise à déterminer des aires protégées de catégorie III de l'UICN afin de répondre aux enjeux identifiés dans le PRDIRT, intégrer le processus de certification forestière de concert avec les industriels et viser l'atteinte de 12 % d'aires protégées au Québec d'ici 2015.

Le résultat : sept territoires d'intérêt sont proposés, ce qui ferait passer le pourcentage d'aires protégées du Bas-Saint-Laurent de 4,5 % à 7,4 %. La situation s'en trouve améliorée mais la région est encore loin de l'objectif de 12 % d'ici 2015 que s'est fixée la société québécoise, ceci

sans parler du Plan du Protocole de Nagoya qui vise un objectif de 17 % d'ici 2020. Les enjeux et objectifs définis au PRDIRT ne sont que partiellement atteints et il est difficile d'en évaluer la portée. Il faut faire plus et mieux, dès maintenant. Cela veut dire revoir certains contours des territoires d'intérêt afin de les bonifier, en prenant en compte, outre le critère de sensibilité forestière, divers critères de sensibilité écologique. Des efforts de consolidation du réseau d'aires protégées devraient aussi être faits en agrandissant certaines aires existantes ou projetées, en protégeant les éléments menacés de notre patrimoine naturel, incluant les espèces menacées ou vulnérables, par utilisation du filtre fin, et en prenant en compte les potentiels récréotouristiques importants qui permettent la découverte de la nature et la sensibilisation du public à la richesse irremplaçable des milieux naturels préservés.

Par ailleurs nous nous opposons à la notion d'implantation progressive prônée par l'industrie forestière qui est en quelque sorte un refus du processus en cours et de la volonté de la société québécoise de protéger la biodiversité dans un cadre de développement durable.

La Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, la CRÉ du Bas-Saint-Laurent et le MDDEFP doivent saisir l'opportunité de retenir comme territoire d'intérêt le projet de protection des monts Chic-Chocs dans la réserve faunique de Matane présenté par le comité de citoyens, en agrandissant vers l'ouest celui de la rivière Cap-Chat (Chic-Chocs) afin de constituer un grand noyau de conservation apte à protéger adéquatement les espèces en péril ou menacées de l'être et à permettre le maintien des habitats et des espèces dans le contexte des changements climatiques. Ceci dans un cadre de développement durable favorisant l'atteinte d'un meilleur équilibre entre les valeurs d'environnement, d'économie et de société; ce qui veut dire dans un monde où dominent encore les intérêts économiques, donner sa vraie place à l'environnement, dans le meilleur intérêt des générations actuelles et futures.

Le comité pour l'établissement d'une aire protégée
dans les monts Chic-Chocs de la réserve faunique de Matane

ANNEXE I

AIRE PROTÉGÉE DES MONTS CHIC-CHOCS

CARTE DES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE NATUREL

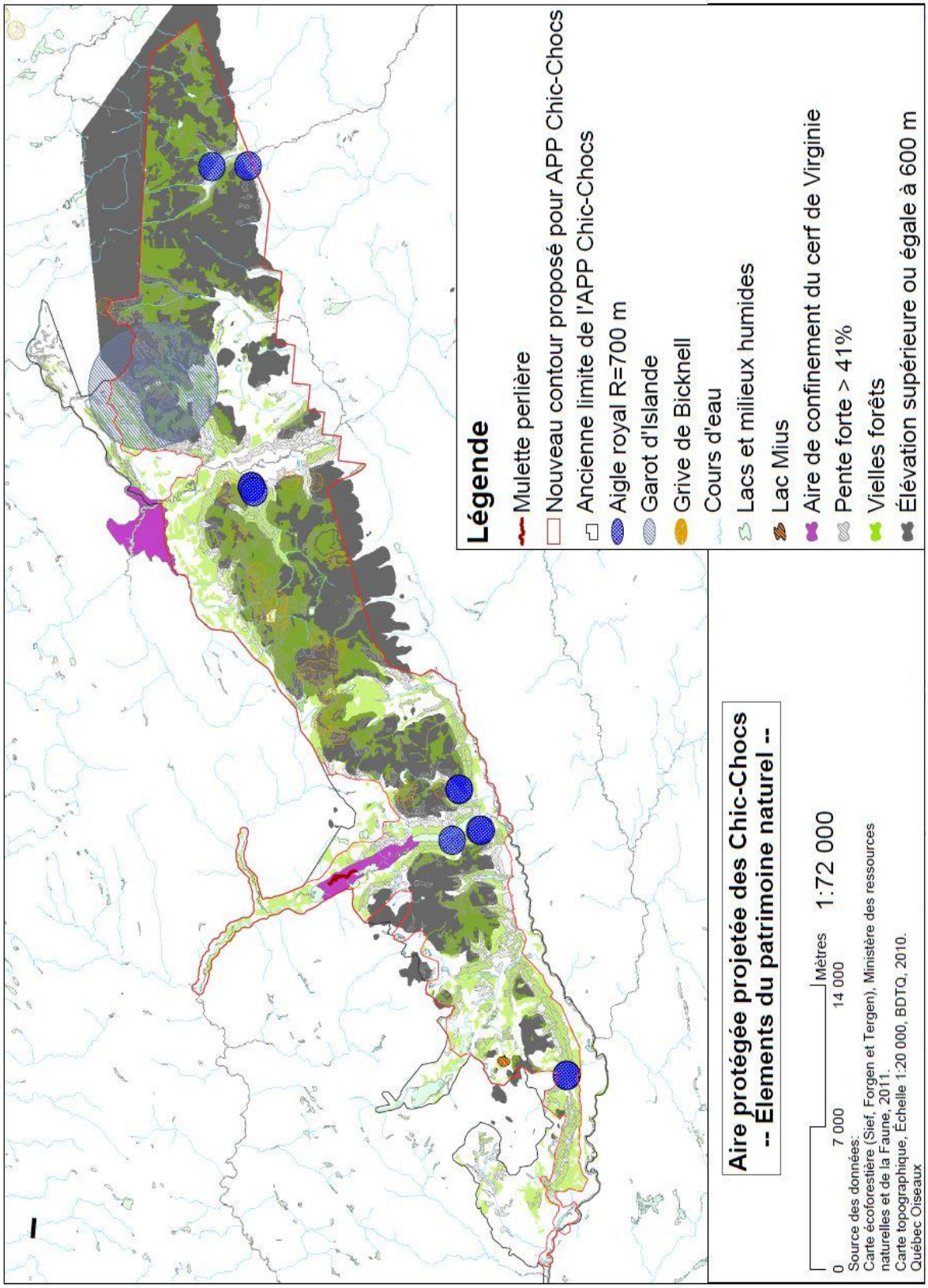
Légende
Mulette perlière
Nouveau contour proposé pour APP Chic-Chocs
Ancienne limite de l'APP Chic-Chocs
Aigle royal R=700 m
Garot d'Islande
Grive de Bicknell
Cours d'eau
Lacs et milieux humides
Lac Mius
Aire de confinement du cerf de Virginie
Pente forte > 41%
Vielles forêts
Élévation supérieure ou égale à 600 m
Aire protégée projetée des Chic-Chocs
-- Éléments du patrimoine naturel --
0
7 000
14 000
Mètres
1:72 000
Source des données:
Carte écoforestière (Sief, Forgen et Tergen), Ministère des ressources naturelles et de la Faune, 2011.
Carte topographique, Échelle 1:20 000, BDTQ, 2010.
Québec Oiseaux

ANNEXE II

LISTE DES APPUIS

ET

EXTRAIT DU JOURNAL DES DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Liste des appuis recueillis en faveur du projet d'aire protégée des monts Chic-Chocs de la réserve faunique de Matane

Les partenaires financiers :

- Mountain Equipment Coop
- Société pour la nature et les parcs du Canada
- Nature Québec
- Arseno & associés publicité Inc.
- Cégep de Matane
- Programme Volet II, Gouvernement du Québec
- Réserve faunique de Matane (Sépaq)

Les scientifiques ayant écrit une lettre d'appui pour ce projet d'aire protégée:

- Catherine Potvin, chercheuse et professeure, biologie des changements climatiques, Université McGill
- Christian Messier, Professeur d'écologie forestière de l'UQAM (Centre d'étude de la Forêt)
- Groupe de recherche Bionord (regroupement de chercheurs en écologie, UQAR)
- Julie Ducrocq, chercheuse caribou, Faculté de médecine vétérinaire, Université de Montréal
- Le Duing Lang, chercheuse couguar de l'Est, Université de Montréal
- Luc Sirois, chercheur caribou, Titulaire de la Chaire de Recherche sur la Forêt Habitée (CRFH), UQAR
- Jean-François Ouellet, chercheur (doctorant) Garrot d'Islande, UQAR

Les autres organismes et personnes ayant écrit une lettre ou voté une résolution d'appui pour ce projet d'aire protégée:

- L'ABAT (Action boréale Abitibi-Témiscamingue)
- Amphibia-Nature
- Association des chasseurs et pêcheurs de Matane
- Atmosphère Rimouski
- Aventure écotourisme Québec (AEQ)
- L'Association touristique de la Gaspésie
- Le Cégep de Matane
- Citoyens pour la nature
- Conseil du Sentier international des Appalaches *(chapitres du Maine, du Nouveau Brunswick, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve & Labrador)*
- Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
- Conservation Caribou Gaspésie
- Le Département de tourisme du Cégep de Matane
- Deux pays, une forêt
- Environnement vert plus (Baie-des-Chaleurs)
- Eskamer Aventure

Les autres organismes et personnes ayant écrit une lettre ou voté une résolution d'appui pour ce projet d'aire protégée (suite):

- Fédération québécoise de la marche
- Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
- Fédération québécoise du saumon de l'Atlantique
- Fillion Sports
- Fondation France & André Dion pour la sauvegarde des canards nicheurs en cavité
- Gendron Sport
- Gisèle Benoit, naturaliste depuis 20 ans dans les Chic-Chocs, auteure et peintre animalier
- Grimpeurs de l'Est
- Groupe Collégia
- Groupe environnemental Vert Pomme (Matane)
- Groupe Univert de Matane
- Intersports Matane
- Nature Québec
- Mountain Equipment Coop
- La MRC de Matane
- Le Québec maritime
- Regroupement Québec Oiseaux
- Relais Chic-Chocs, St-Octave de l'avenir
- Réserve faunique de Matane (Sépaq)
- Réseau québécois des groupes écologistes
- Le Groupe Riôtel
- Le Sentier international des Appalaches – Québec
- La Société art et science pour la nature (SAS Nature)
- La Société de gestion de la rivière Matane (SOGERM)
- La Société de gestion de la rivière Cap-Chat
- La Table régionale de la faune du Bas-Saint-Laurent
- L'Union paysanne
- Valmont Plein Air
- Vélo Plein Air
- La Ville d'Amqui
- La Ville de Matane

EXTRAIT DU *JOURNAL DES DÉBATS* DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

M. Bérubé: Je veux, aujourd'hui, rendre hommage et appuyer l'équipe de bénévoles qui soutient la création d'une aire protégée dans les monts Chic-Chocs de la réserve faunique de Matane.

Ce comité travaille sur le projet depuis plus de quatre ans. Ils ont rendu possible le dépôt d'une pétition, à l'Assemblée nationale, de près de 10 000 noms en novembre 2009. Les études réalisées ont permis de démontrer le potentiel exceptionnel de ce territoire et de faire valoir la nécessité de préserver l'intégrité des écosystèmes et de la biodiversité de ces montagnes. D'ailleurs, on y trouve plusieurs espèces rares ou menacées. Alors, il devient pressant qu'on obtienne le statut officiel d'aire protégée pour que le territoire ne soit plus menacé par l'exploitation forestière, minière et gazière.

Bravo et bonne continuité au comité pour l'établissement d'une aire protégée dans les Chic-Chocs de la réserve faunique de Matane!

COPIE CONFORME DE LA DÉCLARATION DU DÉPUTÉ DE MATANE, MONSIEUR PASCAL BÉRUBÉ, PRONONCÉE LE 8 FÉVRIER 2011 SUR LE SUJET SUIVANT: LA RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE.

Québec, ce huitième jour de février 2011

MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

ANNEXE III

CARTE COMBINÉE DES ÉCOSYSTÈMES CRITIQUES APPALACHES DU NORD

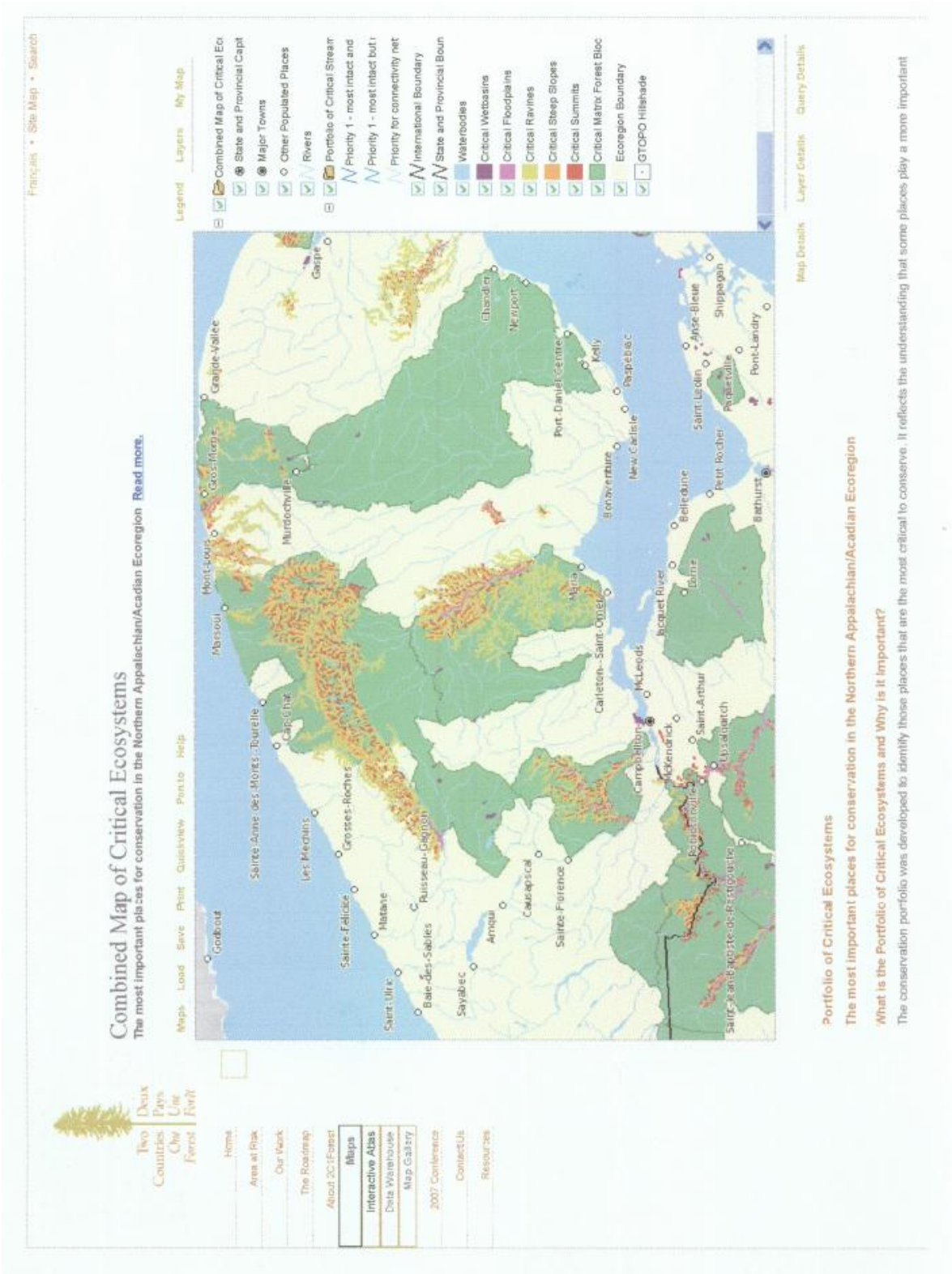
Français • Site Map • Search
Two Countries One Forest
Deux Pays Une Forêt
Home
Area at Risk
Our Work
The Roadmap
About 2C1F
Maps
Interactive Atlas
Data Warehouse
Map Gallery
2007 Conference
Contact Us
Resources
Maps Load Save Print Quickview Points Help
Combined Map of Critical Ecosystems
The most important places for conservation in the Northern Appalachian/Acadian Ecoregion Read more.
Legend Layers My Map
Combined Map of Critical Ec
State and Provincial Capit
Major Towns
Other Populated Places
Rivers
Portfolio of Critical Stream
Priority 1 - most intact and
Priority 1 - most intact but
Priority for connectivity net
International Boundary
State and Provincial Boun
Waterbodies
Critical Wetbasins
Critical Floodplains
Critical Ravines
Critical Steep Slopes
Critical Summits
Critical Matrix Forest Bloc
Ecoregion Boundary
GTOPO Hillshade
Map Details Layer Details Query Details
Portfolio of Critical Ecosystems
The most important places for conservation in the Northern Appalachian/Acadian Ecoregion
What is the Portfolio of Critical Ecosystems and Why is it Important?
The conservation portfolio was developed to identify those places that are the most critical to conserve. It reflects the understanding that some places play a more important

ANNEXE III

CARTE D'APERÇU DES PENTES FORTES
PROJET D'AIRE PROTÉGÉE DES MONTS CHIC-CHOCS

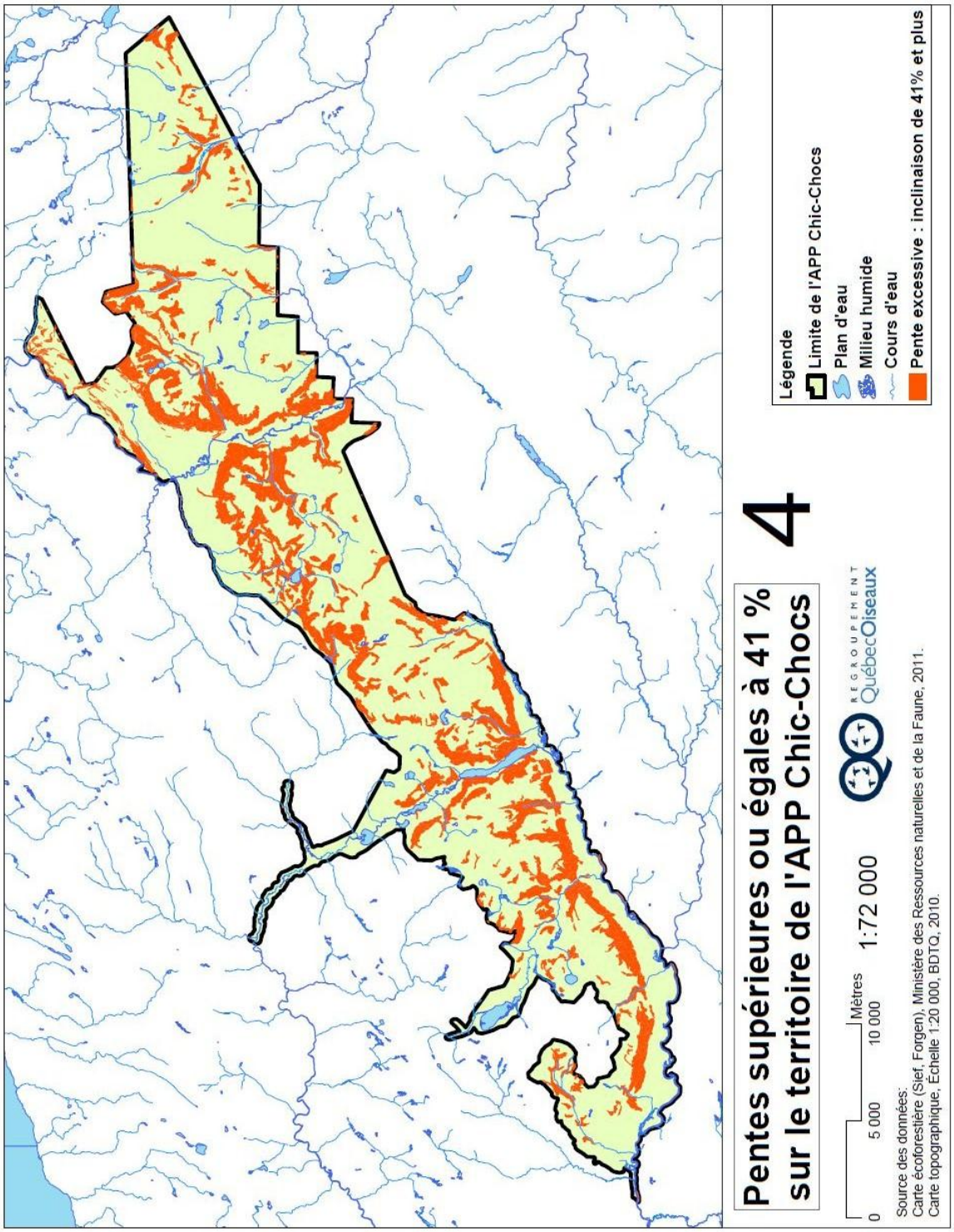
Pentes supérieures ou égales à 41 % sur le territoire de l'APP Chic-Chocs
4
Légende
Limite de l'APP Chic-Chocs
Plan d'eau
Milieu humide
Cours d'eau
Pente excessive : inclinaison de 41% et plus
0
5 000
10 000
Mètres
1:72 000
REGROUPEMENT QuébecOiseaux
Source des données:
Carte écoforestière (Sief, Forgen), Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2011.
Carte topographique, Échelle 1:20 000, BDTQ, 2010.

ANNEXE V

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE SUR LE CARIBOU DES BOIS, ÉCOTYPE MONTAGNARD

Can. J. Zool. **81**: 1174.1184 (2003)

Habitat selection and home-range dynamics of the Gaspé caribou: a hierarchical analysis

Arnaud Mosnier, Jean-Pierre Ouellet, Luc Sirois, and Nelson Fournier

Résumé : Nous avons utilisé plusieurs échelles spatiales et temporelles afin de déterminer l'utilisation de l'espace et de l'habitat par le caribou (*Rangifer tarandus caribou*) de la Gaspésie. Trente-cinq caribous équipés de radio-émetteurs ont été suivis de novembre 1998 à avril 2001. L'utilisation de l'habitat a été étudiée en superposant les localisations télémétriques aux cartes écoforestières pour lesquelles cinq catégories d'habitats ont été définies (feuillus, immature, pessière mature, sapinière mature et dénudé). À plus fine échelle, nous avons suivi des pistes de caribous en milieu forestier lors des hivers 2000 et 2001 afin de décrire les caractéristiques physiques et biologiques présentes sur le trajet d'alimentation, dans le peuplement utilisé. Nos résultats indiquent que l'aire de répartition des caribous s'étend en dehors des limites du parc de conservation de la Gaspésie. Le patron d'utilisation de l'espace montre l'existence de trois groupes formant une métapopulation. Ces groupes constituent des entités spatialement distinctes qui utilisent différemment l'espace et l'habitat dont ils disposent. À l'échelle du domaine vital, les caribous ont préféré en toutes saisons les secteurs de dénudés situés dans les zones alpines et subalpines. La sapinière mature constitue pour sa part, le milieu forestier le plus utilisé. À plus fine échelle, le long de leurs trajets d'alimentation hivernaux, les caribous sélectionnent les sapinières caractérisées par une neige plus dense et des arbres de plus gros diamètre, porteurs d'une plus grande quantité de lichen. Nos résultats démontrent l'importance de protéger les zones hors parc susceptibles de devenir ou de redevenir utilisées et de les aménager de façon à favoriser leur colonisation par le caribou. Enfin, la gestion devrait être adaptée à chacun des trois groupes formant cette métapopulation.

Tiré de la discussion:

Management implications

The area protected for the Gaspé caribou is composed mostly of the 802 km^2 of Gaspé Provincial Park. An area of 290 km^2 outside the park where forest exploitation is limited also has been recently designated. However, the area encompassed by our radiotelemetry locations was 1345 km^2. Gurd et al. (2001) recommended that reserves for large mammals in North America should have a minimum area of 2700 km^2. It is thus essential to manage areas outside the park to assure persistence of the caribou population. In addition, as shown by the recent recolonization of the Mount Logan sector, it is imperative not only to protect areas actually used by caribou but also to protect areas that have been used in the recent past or that are likely to become used. These potential areas include all sites above 700 m in elevation that are barren habitats and mature fir stands. In addition, corridors of large diameter trees with a high amount of lichen should be maintained between potential areas to permit settlement of new sites (Hobbs 1992; Perault and Lomoling 2000) and to avoid total isolation of areas already occupied. Construction of access roads and landscape fragmentation should be limited around corridors in order to limit predator access (Kinley et al. 2001) and human disturbance (Dyer et al. 2001; Nelleman et al. 2001